



Comité syndical du 4 février 2019

Sommaire

- Délibération n°2019-0001 - Validation du compte-rendu du comité syndical du 10 décembre 2018
- Délibération n°2019-0002 - Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Délibération n°2019-0003 - Approbation des comptes financiers du budget principal et du budget annexe 2018 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Délibération n°2019-0004 - Présentation du plan d'actions 2019 de l'Office de Tourisme
- Délibération n°2019-0005 - Approbation des budgets principal et annexe 2019 de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Délibération n°2019-0006 - Subvention à l'EPIC et convention d'objectifs et de moyens entre le Syndicat Mixte et l'EPIC – Office de Tourisme
- Délibération n°2019-0007 - Election de nouveaux membres socioprofessionnels au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Délibération n°2019-0012 - Validation de l'annexe financière 2019 de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol
- Délibération n°2019-0017 - Vote de la participation des communautés de communes
- Délibération n°2019-0018 - Renouvellement de la ligne de trésorerie
- Délibération n°2019-0019 - Validation du projet structurant du territoire de la Bresse bourguignonne pour l'appel à projet « Saône-et-Loire 2020 »
- Délibération n°2019-0020 - Signature du Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)
- Délibération n°2019-0021 - Projet de Parc Naturel Régional en Bresse bourguignonne
- Délibération n°2019-0022 - Financement du logement social en Bresse bourguignonne
- Délibération n°2019-0023 - Lieu des prochains comités syndicaux

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 4 février 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 22

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle du Conseil – Ancien Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 5

Etaient présents :
Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, M. Frédéric BOUCHET, Mme Christine BOURGEOIS, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, M. Philippe ROUTHIER, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Jean SIMONIN

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 27

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Daniel PUTIN, M. Rémy GAY, Mme Martine CHEVALIER

Date de la convocation :
25 janvier 2019

Secrétaire de séance : M. Jacques GUITON

Délibération n°2019-001 : Validation du compte-rendu du comité syndical du 10 décembre 2018

M. le Président appelle les membres du comité syndical à valider le compte-rendu du Comité syndical du 10 décembre 2018.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le compte-rendu de la réunion du comité syndical qui s'est tenue le 10 décembre 2018 à 17h30.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 11/02/19
et publié, affiché ou notifié le 11/02/19*

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2018 – 17h30

Etaient Présents :

Délégués titulaires : M. Stéphane BESSON, M. Michel BUGUET, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Denis LAMARD, M. Pierre NICOLLE, M. Roger DONGUY, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Jean-Marc LEHRE, M. Yves RAVET, Mme Françoise JACQUARD, M. Jean SIMONIN.

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme Véronique REYMONDON, M. Pascal COUCHOUX, Mme Claudette TISSOT, Mme Martine CHEVALLIER.

Titulaires Excusés : M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Christine BOURGEOIS, M. Cédric DAUGE, Mme Isabelle BAJARD, M. Alain DOULE, M. Michel LOUCHE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Didier FICHET, M. Jean-Michel FROMONT.

Titulaires absents : M. Eric BERNARD, M. Frédéric BOUCHET, Mme Maryvonne BERTHAUD, M. Jean-Louis DESBORDES, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean-Michel LONGIN, M. Jacky RODOT, M. Philippe ROUTHIER, Mme Jocelyne EUVRARD.

Secrétaire de séance : Mme Françoise JACQUARD

Assistaient à la réunion : Mme Dorothee DION, chargée de mission, M. Sébastien RAVET, chef de projet, Mme Aurélie TOUZOT, agent du Syndicat Mixte.

Le Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, M. Anthony VADOT, ouvre la séance, en constatant que le quorum est atteint et donne lecture de l'ordre du jour de la séance :

- Validation du compte-rendu du comité syndical du 24 septembre 2018
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Débat d'Orientation Budgétaire 2019
- Demande de subvention FEADER pour l'ingénierie 2019 du GAL LEADER
- Demande de subvention Conseil Régional pour l'ingénierie 2019 du contrat territorial 2018-2020
- Demande de subvention FEADER pour l'ingénierie 2019 consacrée au développement fluvestre
- Avenants au programme européen LEADER FEADeR 2014-2020 signé le 30 novembre 2015 avec le Conseil Régional
- Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territorial du Chalonnais
- Taux des indemnités de conseil du comptable public
- Actualisation du tableau des effectifs dans le cadre du changement de grade d'un agent
- Questions diverses

M. le Président annonce qu'il n'y a pas de demande d'ajout de point dans l'ordre du jour. L'ordre du jour est approuvé.

M. le Président fait part des excuses de Mme la Sous-Préfète de LOUHANS et de Mme le Comptable public. Il constate l'absence de l'Indépendant du Louhannais et du Journal de Saône-et-Loire.

Mme Françoise JACQUARD est désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Validation du compte-rendu du comité syndical du 24 septembre 2018

M. le Président appelle les membres du comité syndical à valider le compte-rendu du Comité syndical du 24 septembre 2018.

Aucune remarque n'est formulée sur le compte-rendu. Le compte rendu du Comité syndical du 24 septembre 2018 est validé à l'unanimité.

Objet : Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le comité syndical a accordé au Bureau et au Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne par délibération du 19 mai 2014, Monsieur le Président rend compte des décisions prises.

DECISIONS DU PRESIDENT pour la période du 11 septembre 2018 au 25 novembre 2018 :

- Affranchissements La Poste pour une somme de 947.72€ TTC
- Fournitures de bureau et équipements pour une somme de 876.79€ TTC
- Frais de registre CEE TEPCV pour une somme de 63.59€ TTC
- Remboursement ligne de trésorerie pour 100 000€ suite à versement LEADER de 145 477.28€
- Evènements Santé : Frais de réception réunions pour une somme de 390.59€ TTC
- Ressources humaines :
 - 1 arrêté de fin de congés maternité
 - 1 arrêté d'autorisation à temps partiel
 - 1 arrêté d'avancement d'échelon

Le Comité syndical prend acte de ces décisions.

Arrivée de M. Jacques GUITON, membre titulaire.

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2019

- *Vu l'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu les lois du 2 mars 1982 relatives aux droits des libertés des communes, des départements et des régions, complétées par la loi du 6 février 1992 et son article 11 ;*
- *Considérant la réunion de Bureau du 26 novembre 2018 ;*

M. le Président rappelle que l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire est obligatoire lorsqu'un Syndicat Mixte comprend au moins une ville de plus de 3 500 habitants.

Sur la base d'une analyse chiffrée annexée au présent rapport, il fait part des réalisations provisoires du budget 2018 du Syndicat Mixte.

Arrivée de M. Denis JUHE, président du Conseil de développement.

Pour l'année 2019, les besoins et projets sont les suivants :

Pour la compétence « Tourisme », l'Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne poursuivra ses actions de promotion en participant à des salons touristiques à Lyon, Paris et Colmar, et en éditant la documentation nécessaire à l'accueil des touristes et à la promotion du territoire. De nouveaux projets verront le jour en 2019 et notamment la Charte Confiance Accueil et le Bress'Pass qui permettront une promotion et une mise avant des établissements partenaires engagés dans une démarche de qualification de l'offre touristique en Bresse Bourguignonne.

De plus, suite au recrutement d'une chargée de projets en 2018, l'Office de Tourisme proposera en 2019 plusieurs projets d'animation locale, dans une optique de valorisation du territoire, de ses acteurs et de ses attraits touristiques. Un programme d'expositions, de conférences et d'animations sera notamment mis en place au Bureau de Cuisery, pour accompagner les 20 ans du Village du Livre et l'Office de Tourisme proposera 2 semaines d'animations en juillet incluant visites guidées, balades gourmandes, spectacle... en plus de ses animations estivales habituelles.

L'Office de Tourisme sera également amené à participer au financement de la signalétique touristique sur le domaine autoroutier.

S'agissant du montant obtenu de la taxe de séjour, l'année 2019 sera marquée par des changements importants, notamment dans la collecte de la taxe par les hébergements non classés, ce qui engendre, malgré les simulations qui ont pu être réalisées, une certaine incertitude sur le montant du produit collecté et l'appropriation par les hébergeurs de ce nouveau mode de calcul. L'autre changement réside dans l'obligation pour les plateformes de réservation de collecter pour le compte du loueur la taxe de séjour, qui sera ensuite reversée au Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne. Il est à ce jour difficile d'évaluer le produit de la taxe de séjour qui sera collecté par ce biais.

Afin de consolider le poste de la chargée de projets et vu l'incertitude du montant du produit de la taxe de séjour, la participation des communautés de communes serait augmentée de 3 cts par habitant soit 3,48 €.

M. le Président précise que deux réunions ont été organisées avec les propriétaires des établissements non classés pour leur expliquer les changements relatifs à la taxe de séjour. Il informe que la fréquentation à ces réunions était assez faible.

M. LEHRE s'interroge sur l'absence du terme « Bresse bourguignonne » sur les nouveaux panneaux posés récemment le long de l'autoroute. M. GROS répond que cette opération a été dirigée principalement par l'APRR qui possède une charte stricte avec notamment un nombre maximum de caractères à ne pas dépasser. Il précise également que l'entité « Bresse bourguignonne » est peu reconnue et qu'il était plus judicieux, en terme de tourisme, d'indiquer le nom des Villes de Louhans et de Cuiseaux par exemple.

Pour répondre à Mme REYMONDON, M. GROS dit que ce sont des graphistes qui ont réalisé les panneaux suite à des thématiques évoqués avec le territoire.

M. BESSON précise qu'une commission a été mise en place à l'Office de Tourisme et que ces points ont été abordés mais confirme qu'au vu de la charte de l'APRR très précise, les possibilités étaient limitées.

M. GROS rappelle que le comité de direction de l'Office de Tourisme a validé la mise en place de ces panneaux qui reste une campagne promotionnelle importante pour le territoire au vu du trafic sur ces axes.

M. DONGUY regrette l'absence de panneaux, à la sortie de l'autoroute, qui prendraient le relais. M. GROS dit que la Direction des Routes et des Infrastructures du Département possède également un règlement qui ne permet pas la pose des panneaux à plus de 5 km du lieu annoncé.

Concernant la compétence « SCoT », il s'agit de suivre la mise en œuvre du SCoT à travers les documents d'urbanisme de rang inférieur (Carte communale, PLU et PLUi) et représenter le territoire de la Bresse bourguignonne lors de la mise en œuvre de documents stratégiques dans le domaine de l'aménagement. Depuis 2018, la participation des communautés de communes à 0,50 cts par habitant permet de financer 40% du coût du poste de chargée de mission.

Ainsi, elle participe aux réunions des personnes publiques associées lors de l'élaboration des documents d'urbanisme et rédige les avis techniques en phase de consultation. En 2019, les révisions ou élaborations de documents d'urbanisme identifiés sont les suivants :

- Sur le territoire de la Bresse bourguignonne :
 - PLUi Terres de Bresse, PLU de Montret, Cuiseaux, Le Miroir, Frontenaud, Simard, Le Fay, cartes communales de Flacey-en-Bresse, Varennes-Saint-Sauveur, Condal et Champagnat.
- En dehors du territoire :
 - SCoT Bresse Val de Saône, SCoT du lédonien, PLUi de la Plaine jurassienne.

La chargée de mission peut également être sollicitée, à la demande des collectivités, pour les assister dans la vérification de la mise en compatibilité avec le SCoT, la réflexion sur l'opportunité d'un nouveau document d'urbanisme, le choix d'un bureau d'études, la détermination des enjeux ou la rédaction des règlements.

Elle représente le Syndicat mixte dans les réunions de réseaux SCoT et PLUi régionaux ou départementaux et lors de la mise en œuvre de documents stratégiques dans le domaine de l'aménagement. Les projets identifiés pour 2019 sont le projet de Parc Naturel Régional, le Plan Climat Air Energie Territorial des intercommunalités, l'Atlas des paysages de Saône-et-Loire, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires de la Région Bourgogne-Franche-Comté

L'instruction des demandes d'urbanisme, issue de l'habilitation statutaire pour la mise en place d'une prestation de service pour l'application du Droit des sols ou ADS, est liée à la compétence Aménagement et SCoT mais fait l'objet d'un budget annexe. Comme convenu dans la convention avec les communes, le financement pour 2019 sera à actualiser avec les 49 communes signataires. Depuis septembre 2018, le nombre d'agents instructeurs est de 5 pour 4,6 ETP (Equivalent Temps Plein). Les dépenses prévues en 2019 sont les suivantes :

- charges et salaires des agents instructeurs,
- maintenance et hébergement des 2 logiciels d'aide à l'instruction - R'ADS et XMAP- pour un montant de 7 000 €,
- renouvellement de l'abonnement à la lettre « Urbanisme pratique », publication bimensuelle des jurisprudences en urbanisme (600€/an),
- achat de matériel de récolement.

Le Syndicat Mixte est également compétent en matière de développement local avec des dispositifs et des temps de travail identiques à 2018. Ainsi, le temps de travail du chef de projet sera :

- 0,75 ETP sur contrat territorial 2018-2020 financé à 50% (taux max) par le Conseil Régional
- 0,25 ETP sur LEADER financé à 80% par le FEADeR.

Celui du chargé de mission sera :

- 0,75 ETP sur LEADER financé à 80% par le FEADeR
- 0,25 ETP sur fluvestre financé à 53% par le FEADeR HORS LEADER mais en appliquant un taux d'aide publique à 50%.

Le temps de travail de la gestionnaire (0,7 ETP) reste identique avec

- 0,5 ETP LEADER financé à 80% par le FEADeR
- 0,2 ETP administratif sans financement extérieur.

En 2019, comme en 2018, le 1,5 ETP LEADER contractualisé le 30 novembre 2015 sera respecté : 0,25 + 0,75 + 0,5 ; Il en est de même pour le 0,75 ETP obligatoire concernant le contrat territorial 2018-2020.

Pour le programme européen LEADER financé par le FEADeR 2014-2020, il faudra poursuivre le travail de pré-instruction des dossiers déjà transmis par les porteurs de projets et ceux à venir comme le cofinancement des réponses aux appels à projets « *Mobilité Rurale 2018* » du Conseil Régional (candidature déposée par la Mission Mobilité en partenariat avec Bresse Transition et Bresse Initiative) et « *Programme National de l'Alimentation* » du gouvernement (candidature déposée par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Bresse du Jura pour un « *Projet Alimentaire Territorial* » en Bresse bourguignonne). Afin de motiver d'autres porteurs de projets, une plaquette de communication, à réaliser et à diffuser au cours de l'année 2019, mettra en avant les programmations déjà effectuées (231 397,96 euros pour 6 opérations le 12 mars 2018, 209 085,40 euros pour 2 opérations le 9 juillet 2018, ce qui a été programmé le 3 décembre 2018, etc.) et les premiers paiements versés (145 477,28 euros fin octobre 2018, etc.). Enfin, les premiers échanges techniques ont débuté avec le Lédonien et le Chalonnais pour de la coopération inter-territoriale sur la transition énergétique.

M. LAMARD informe les membres du comité que la Région a donné son accord pour l'appel à projet « *Mobilité Rurale 2018* ».

Pour le contrat territorial 2018-2020, il faudra fournir les « avis Pays » avec la poursuite, par les maîtres d'ouvrage concernés, du dépôt des dossiers complets (obligatoirement en phase APD, Avant Projet Définitif, pour les rénovations) sur la plateforme régionale OLGA au titre :

- des 10 fiches-projets retenues (5 « avis Pays » déjà donnés en 2018)
- et des 2 fiches-actions sur les rénovations ou constructions intercommunales écoconditionnées et sur la mobilité électrique (3 « avis Pays » déjà donnés en 2018).

L'identification de nouvelles opérations sur la transition énergétique susceptibles d'être éligibles à « la réserve de performance de » ce contrat territorial 2018-2020 pourra se faire grâce à la mobilisation locale dans le cadre de la future Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de l'année 2019 (réponses des collectivités locales attendues pour le 31 décembre 2018). En outre, une communication commune avec le Conseil Régional est prévue pour le mercredi 9 janvier 2019 matin avec la visite de l'école maternelle de SORNAY appelée à être rénovée. Il y aura également la poursuite des réunions du « *Comité Technique de la Transition Energétique* » suite à celles du 25 juillet 2018 (dont les échanges sur le rendu final de la Mission TEPos avec les plans d'actions par communauté de communes) et du 23 novembre 2018 (dont la présentation de l'appel à candidatures du collectif d'acteurs régionaux « *Générateur BFC* » qui travaillent en faveur d'un développement local durable).

Pour le contrat de développement fluvestre 2015-2020 de la Seille navigable, sa mise en œuvre va se poursuivre en 2019, suite à l'arrivée du nouveau chargé de mission. Le comité de suivi annuel du contrat est prévu pour le mardi 11 décembre 2018. A cette occasion, un bilan (technique et financier) détaillé des actions réalisées sur la période écoulée (2015-2018) et le programme des actions pour la période à venir (2019-2020) seront présentés.

Pour les actions liées à la santé (1 ETP financé à 50% par l'ARS, Agence Régionale de Santé), il faudra prévoir un budget qui puisse permettre l'organisation de quelques événements comme ceux qui ont eu lieu en 2018 (éléments de convivialité pour au moins 2 temps forts dans l'année, coût de l'assurance et quelques fournitures dans le cadre d'Octobre rose, complément dans le cadre du projet « Premiers secours », frais d'organisation et de réception pour la signature du CLS, Contrat Local de Santé) soit un budget d'environ 3 000 euros. L'identification de subventions à solliciter permettrait d'abaisser ce nouveau coût pour les communautés de communes.

Les groupes de travail mis en place cette année suite à l'assemblée plénière du 26 avril 2018 ont permis l'identification d'axes de travail : accès aux soins, psychiatrie et santé mentale, prévention promotion de la santé. Ces axes ont été travaillés dans le cadre de plusieurs groupes de travail qui ont permis la rédaction de nombreuses fiches actions. Celles-ci seront finalisées pour la fin de l'année et soumis au comité de direction de l'ARS. Par la suite, elles seront également soumises au comité syndical ainsi qu'à l'assemblée plénière du CLS pour validation afin de pouvoir envisager une signature officielle en 2019. En parallèle, comme depuis 2017, des actions de plus en plus nombreuses sont mises en place sur le territoire.

M. LEHRE souligne la réussite de l'évènement relatif à Octobre Rose qui a permis de verser 5000 euros à la Ligue contre le cancer. Cet évènement sera renouvelé en 2019.

M. BESSON rajoute que le groupe de travail sur la santé mentale travaille également sur l'organisation d'un évènement autour de cette thématique.

Pour cette compétence en matière de développement local, la cotisation intercommunale 2019 devrait rester identique à celle de 2018 avec 1,56 € par habitant.

Pour l'achat des 300 GWh cumac de CEE TEPCV par l'obligé EDF, les 1 200 000 euros inscrits dans les recettes du BP 2018 seront à reporter dans le BP 2019 ; 1 140 000 euros (95%) seront reversés aux collectivités bénéficiaires et 60 000 euros (5%) permettront de payer les prestations de l'obligé EDF, les frais d'enregistrements sur la plateforme EMMY, etc. Concernant les dépôts des dossiers complets (facture obligatoirement payée avant 2019 et acquittée par le comptable public avec date et numéro de mandat, attestation signée en respectant scrupuleusement le nouveau modèle transmis, devis accepté avec signature de la collectivité...), ils se poursuivront en 2019 après ceux de 2018 :

- 35,3 GWh cumac ont été acceptés fin septembre 2018 par le Pôle National des CEE (une transaction financière de 141 304,98 euros est en cours avec EDF mais cela nécessite plusieurs manipulations sur EMMY et plusieurs documents à retourner en version papier et signés)
- 44,4 et 21,4 GWh cumac ont été respectivement déposés fin octobre et mi-novembre 2018 (le PNCEE dispose de 2 mois pour donner son avis)
- Et, pour les 200 GWh cumac restants, le seuil obligatoire de 20 GWh cumac pour de nouveaux dépôts sera régulièrement atteint fin 2018 et début 2019 avec la réception de nouveaux dossiers complets.

S'agissant du fonctionnement administratif du Syndicat mixte, les agents en charge de l'ADS et du SCoT consacreront quelques jours par an à l'organisation des réunions décisionnelles, aux obligations légales comme la mise en place du document Unique et la diffusion du rapport d'activité de l'année écoulée, aux relations avec des partenaires comme le Centre de Gestion et le CNAS (Comité National d'Action Sociale), etc. Pour les frais généraux, il s'agira de prendre en compte les coûts financiers liés aux arrêtés de reclassement et d'avancement pris en 2018 et à prendre en cours d'année 2019 pour les agents titulaires.

Le comité syndical prend acte de ce débat d'orientation budgétaire.

M. le Président rappelle que le comité devra prochainement se prononcer sur l'éventuel lancement d'un Parc Naturel Régional en Bresse bourguignonne. Une réunion sur la faisabilité de ce projet a lieu le 17/12/2018.

Il indique également que le SRADDET est en cours et que le SCoT devra être compatible avec ce dernier. A la demande des élus, un point sur ce futur schéma sera fait lors du prochain comité.

Objet : Demande de subvention FEADER pour l'ingénierie 2019 du GAL LEADER

- Vu la délibération n°2015-037 du 28 septembre 2015 relative à la mise en place du programme LEADER FEADeR 2014-2020 « Entrer dans la transition énergétique »
- Vu la signature le 30 novembre 2015 de la convention d'exécution avec l'autorité de gestion et l'organisme payeur
- Considérant la réunion de bureau du 26 novembre 2018

M. le Président rappelle que le programme européen LEADER « Entrer dans la transition énergétique » est opérationnel avec, pour la période 2014-2023, une enveloppe FEADeR d'1 500 000 euros signée le 30 novembre 2015 par l'autorité de gestion et par l'organisme de paiement et de contrôles. Conformément à la maquette financière contractualisée, le profil annuel minimum d'engagements cumulés à respecter est le suivant :

- Tranches d'engagements

2014-2017	2015-2018	2016-2019	2017-2020	2018-2021	2019-2022	2020-2023
20%	10%	35%	35%	0%	0%	0%

- Minimum des engagements cumulés attendus par année civile

2016	2017	2018	2019	2020		
10%	20%	30%	65%	100%		

Les obligations du profil annuel minimum de paiements cumulés à respecter sont :

- Tranches de paiements

2014-2017	2015-2018	2016-2019	2017-2020	2018-2021	2019-2022	2020-2023
5%	10%	10%	15%	25%	20%	15%

- Minimum des paiements cumulés attendus par année civile

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
5%	15%	25%	40%	65%	85%	100%

Selon la convention signée, « en cas de non atteinte du ou des profil(s) annuel(s) minimum, une diminution de la maquette financière du montant équivalent à la différence entre le montant du profil annuel attendu et le montant cumulé des paiements effectués pourra être mise en œuvre. Cette modalité est mise en application à partir du 1^{er} janvier 2019 sur la base du cumul des paiements constatés et/ou des engagements constatés jusqu'au 31 décembre 2018 ».

Afin d'éviter cette sanction financière et, le cas échéant, obtenir éventuellement une dotation complémentaire, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a atteint, au 3 décembre 2018, les 450 000 euros d'engagements (30%) pour les opérations éligibles validées par le comité de programmation mais il aura des difficultés à se rapprocher des 225 000 euros en paiements (15%) pour les versements demandés par les bénéficiaires (145 477,28 euros versés par l'ASP fin octobre 2018 suite aux validations du Conseil Régional). Des « principes de remaquetage LEADER » ont été annoncés par le Conseil Régional lors du comité de suivi FEADeR du 20 novembre 2018 ; un courrier sera envoyé à chaque GAL LEADER.

Pour ce faire, « la structure porteuse du GAL s'engage à maintenir tout au long de la période de la mise en œuvre de la convention des moyens humains suffisants, soit un minimum de 1,5 ETP dédiés à LEADER pour lui permettre de mener à bien sa stratégie et d'assurer les tâches d'animation et de gestion. Le non-respect de cet engagement peut constituer un motif de résiliation de la présente convention ».

Aussi, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne fera appel, pour la période 2016-2023, aux 375 000 euros (25 % de l'enveloppe FEADeR) réservés pour le fonctionnement et l'animation du GAL LEADER (communication et évaluations incluses) soit une moyenne indicative de 46 875 euros par an en sachant que le maximum autorisé est déjà à plus de 76 000 euros calculés sur la base légale de 25 % de la dépense publique (FEADeR + contrepartie nationale).

Les dépenses éligibles sont, principalement, les frais de personnel (salaires et charges), les frais de déplacement, les études et la communication ; les frais de structures sont inéligibles.

Le temps de travail de chaque agent mobilisé devra faire l'objet d'un suivi horaire quotidien ; document obligatoire pour les demandes de paiements et pour les contrôles, sur pièce ou sur place, de l'organisme payeur ou d'un mandataire envoyé par la Commission Européenne. En cas d'anomalie constatée, le bénéficiaire fait l'objet d'une déchéance complète de la subvention attribuée.

Les agents seront amenés à se déplacer chez les porteurs de projets, les partenaires, les cofinanceurs et lorsque des journées d'informations seront organisées comme cela a été le cas par l'autorité de gestion à DIJON le 6 septembre 2018.

L'ingénierie 2019 du Groupe d'Action Locale LEADER respectera le 1,5 ETP obligatoire comme cela est inscrit dans le programme signé le 30 novembre 2015 :

- 0,25 ETP pour le chef de projet
- 0,75 ETP pour le chargé de mission
- et 0,5 ETP pour la gestionnaire

Le coût total de l'ingénierie 2019 dédiée à LEADER est de 79 630.28 euros dont l'adhésion annuelle à LEADER FRANCE, les salaires chargés des agents, les coûts indirects autorisés et les frais de déplacement. Conformément à la réglementation européenne, le FEADeR LEADER est sollicité à hauteur de 80% appelé par 20% d'autofinancement de l'employeur.

A l'unanimité, le comité syndical :

- ***sollicite, auprès de l'autorité de gestion, les crédits de la sous mesure 19.4 « soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation » du FEADeR pour l'ingénierie 2019 du GAL LEADER.***
- ***autorise M. le Président à signer tout document lié à cette demande***
- ***et d'autorise l'autofinancement du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne à appeler en contrepartie du FEADeR, qui pourra être majoré, le cas échéant.***

Objet : Demande de subvention Conseil Régional pour l'ingénierie 2019 du contrat territorial 2018-2020

- *Vu la délibération n°2018-039 du 11 juin 2018 relative à la validation du contrat territorial 2018-2020 financé par le Conseil Régional ;*
- *Vu la signature le 2 octobre 2018 de ce contrat ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 26 novembre 2018*

M. le Président rappelle que le contrat territorial 2018-2020 sur la transition énergétique a été doté de 1 750 000 euros par le Conseil Régional pour des dépenses d'investissement : 1 586 710 pour les fiches-projets et 163 290 pour les fiches-actions. 10 000 euros ont été rajoutés en dépenses de fonctionnement pour le « Défi Familles à Energie Positive » avec une expérimentation à l'échelle du périmètre des 30 communes de Bresse Louhannaise Intercom' (réunion de lancement le 12 novembre 2018 à LOUHANS).

Conformément à l'article « 6.1 Engagements du Territoire : Par la conclusion du présent contrat, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en tant que pilote du contrat, s'engage à :

- *Se doter de moyens humains suffisants dédiés à la mise en œuvre de la stratégie et au pilotage du contrat (à minima ¾ d'ETP dédié)*
- *Organiser et animer la gouvernance locale du contrat*
- *Informers les maîtres d'ouvrage des actions programmées, des modalités et des délais d'octroi des subventions et relancer les maîtres d'ouvrage, s'informer régulièrement auprès des maîtres d'ouvrage du bon déroulé des actions prévues au contrat et procéder à des relances si besoin*
- *Valider les projets programmés au moment de la signature du contrat*
- *Valider les actions non programmées initialement qui seront présentées à la Région en cours de période de contractualisation ;*
- *Accompagner les maîtres d'ouvrage aux différentes étapes de vie de leur action pour en améliorer la qualité*
- *Emettre un avis sur les projets lors de l'instruction des demandes d'aides financières par la Région. »*

Plus particulièrement en 2019, « une rencontre à mi-parcours sera convoquée à l'initiative du territoire, réunissant :

- *Les représentants (élus et techniciens) des signataires du contrat*
- *Les maîtres d'ouvrage des actions programmées/à programmer*

Elle portera notamment sur :

- *Bilan (quantitatif et qualitatif) de l'avancement du contrat (consommation et prévisions financières)*
- *Echanges sur le projet de territoire (mise en œuvre et ses perspectives). »*

Pour ce faire, le Conseil Régional finance l'ingénierie à hauteur de 50% du coût éligible.

Par application du règlement régional voté en juin 2017, le soutien financier à l'ingénierie locale ne concerne pas les « *missions inéligibles suivantes :*

- *Les missions liées à l'exercice d'une compétence obligatoire (autorisation du droit des sols, PCAET « obligés »,...)*
- *Les missions de management (encadrement et animation de l'équipe, coordination, recrutements,...)*
- *Le temps dédié à l'organisation, à la préparation du budget, à la gestion administrative ou financière de la structure et au secrétariat (accueil, courrier, formalités administratives, dossiers de demande de subvention pour le fonctionnement de la structure,...)*
- *Le temps de préparation, d'animation et de présence aux réunions décisionnelles (bureaux, comité syndical). »*

A l'unanimité, le comité syndical :

- ***sollicite auprès du Conseil Régional, pour l'année 2019, les crédits d'ingénierie inscrits dans le règlement régional concernant les contrats territoriaux 2018-2020 et d'autorise M. le Président à signer tout document lié à cette demande.***

Objet : Demande de subvention FEADER pour l'ingénierie 2019 consacrée au développement fluvestre

- *Vu la délibération n°2015-039 du 28 septembre 2015 relative à la validation du contrat de développement fluvestre de la Seille navigable ;*
- *Vu la signature le 30 novembre 2015 du contrat avec le Conseil Régional ;*
- *Considérant les réunions de bureau du 26 novembre 2018 ;*

M. le Président explique que le Contrat de Développement Fluvestre 2015-2020 de la Seille navigable est dorénavant opérationnel avec une liste de 40 opérations pré-identifiées dont certaines seront portées par l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.

Conformément à la délibération prise le 13 novembre 2015 par le Conseil Régional, « *le présent contrat ne fixe pas à ce stade les participations financières des maîtres d'ouvrages pressentis ni celles de chacun des cosignataires. Celles-ci seront déterminées ultérieurement au fur et à mesure de l'avancée des projets d'investissement énumérés dans le contrat, après avoir été affinées à l'occasion de la programmation annuelle inscrite à l'ordre du jour du comité de suivi annuel du contrat* ».

Chaque année, hormis l'accompagnement des porteurs de projets, il faut présenter :

- un bilan des actions réalisées dans la période écoulée
- le programme des actions pour la période à venir
- un bilan et un plan prévisionnel financiers
- le suivi des critères d'évaluation, dont le volet développement durable
- et les éventuelles révisions à engager pour le contrat.

Pour 2018, le comité de suivi annuel aura lieu le 11 décembre avec à l'ordre du jour :

- Bilan des actions réalisées sur la période 2015-2018

- Perspectives d'actions à développer pour la fin du contrat en 2020
- Bilan des actions portées par l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne en lien avec le développement du tourisme fluvestre
- Intervention de Mme Sylvie MARTIN sur l'avancée du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (Conseillère régionale déléguée au tourisme et à la viticulture)
- Questions diverses.

En 2019, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne mobilisera un 0,25 ETP en sachant que le Conseil Régional n'apporte pas de financement à des dépenses de fonctionnement mais a inscrit, en tant qu'autorité de gestion du FEADeR 2014-2020, le « *soutien de postes d'ingénierie territoriale du tourisme fluvestre* » au sein d'une mesure du Programme de Développement Rural.

Les frais éligibles sont les dépenses de rémunération (salaires et charges, frais de déplacement) et le recours à des prestations externes, études et conseil. Dans le cadre de son avis sur « *le caractère vérifiable et contrôlable des mesures* », l'Organisme Payeur a précisé qu'« *une attention très particulière devra être donnée à ce type de dépense notamment pour le suivi du temps passé* ».

« *Sont inéligibles :*

- *Les frais de structures (locations de locaux, eau, gaz, électricité, entretien...)*
- *L'acquisition de matériel informatique et de vidéo-projection*
- *L'achat de fournitures courantes*
- *L'achat de petits matériels (mobilier, outillage)*

Le nombre de postes aidé est limité à un par engagement contractuel de type « contrat de canal » ou équivalent et par an. »

Le dossier qui sera déposé, par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, au titre du FEADeR, pour l'ingénierie 2019 du développement fluvestre pour un coût total de 9 781.32 euros concernera l'animation effectuée sur les 16 communes riveraines de la Seille navigable.

En lien avec le contrat de développement fluvestre, des échanges et des déplacements sont à prévoir sur les incidences NATURA 2000, celles liées à la protection des roselières, la GEMAPI et les actions interterritoriales avec la Saône et le Doubs.

A l'unanimité, le comité syndical :

- ***sollicite, auprès de l'autorité de gestion, les crédits de la sous mesure 16.7.5 « soutien aux actions de coopération et de promotion, d'ingénierie et de formation touristique » du FEADeR pour l'ingénierie 2019 du développement fluvestre en Bresse bourguignonne.***
- ***autorise M. le Président à signer tout document lié à cette demande.***
- ***et autorise l'autofinancement du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne à appeler en contrepartie du FEADeR, qui pourra être majoré, le cas échéant.***

Objet : Avenants au programme européen LEADER FEADeR 2014-2020 signé le 30 novembre 2015 avec le Conseil Régional

- *Vu la délibération n°2017-033 du 26 juin 2017 relative aux avenants au programme européen LEADER FEADeR 2014-2020 signé le 30 novembre 2015 avec le Conseil Régional*
- *Vu les nouvelles informations transmises par l'autorité de gestion du FEADeR 2014-2020*
- *Considérant la réunion de bureau du 26 novembre 2018*

M. le Président rappelle que le Conseil Régional est amené à proposer diverses modifications administratives qui touchent la convention LEADER ; certaines sont à son initiative, d'autres sont à la demande de l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

L'avenant n°1 a été signé le 1^{er} février 2018 suite à la délibération prise le 26 juin 2017 par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.

Un avenant n°2 est en cours de préparation au Conseil Régional pour :

- Le retrait des critères de sélection des opérations car ils apparaissent dorénavant dans le règlement d'intervention LEADER adopté en 2017
- L'intégration de modifications de fiches-actions dont celles demandées lors des réunions du Comité de Programmation LEADER comme par exemple, le 9 juillet 2018, avec la demande d'intégration des associations de droit privé et public dans les bénéficiaires de l'action 4 C1 pour l'acquisition de véhicules électriques
- Et, suite à une demande de l'ASP, une (re)précision sur l'ingénierie qui explique comment sont décomptés les ETP consacrés à LEADER (dédiés et non réellement pourvus car un poste non pourvu temporairement aurait rendu la demande d'aide inéligible).

Afin que tous ces éléments soient bien présents dans l'avenant n°2, le Conseil Régional juge qu'une nouvelle délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, structure porteuse du GAL LEADER, est nécessaire.

A l'unanimité, le comité syndical :

- **autorise M. le Président à signer les avenants LEADER proposés par le Conseil Régional et validé par l'Agence de Services et de Paiement.**

Objet : Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Chalonnais

- *Vu l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2012 donnant compétence au Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne pour l'élaboration, le suivi et la révision d'un Schéma de cohérence territoriale.*
- *Vu les articles L.132-7 à L.132-11 du Code de l'Urbanisme relatifs aux Personnes Publiques Associées.*
- *Vu le SCOT de la Bresse bourguignonne approuvé le 26 juin 2017 ;*
- *Vu le courrier, reçu le 17 septembre 2018 du Syndicat mixte du Chalonnais, pour avis sur le projet de SCoT du Chalonnais arrêté le 06/09/2018 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 26 novembre 2018 ;*

Le Président indique que le Syndicat mixte du Chalonnais a arrêté son projet de SCoT le 06/09/2018. Il rappelle que le territoire de la Bresse bourguignonne étant voisin du Chalonnais, le Syndicat mixte est Personne publique associée dans ce dossier et, qu'à ce titre, il donne son avis sur le projet.

Le projet de SCoT du Chalonnais a été transmis sous forme d'une clé USB. Elle est à la disposition des communes au siège du Syndicat mixte.

Le document se présente sous la forme habituelle d'un rapport de présentation qui présente le diagnostic et la justification des choix, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables et d'un Document d'Orientation et d'Objectifs assorti d'une carte récapitulative. Il est prévu sur une période de 12 ans, de 2018 à 2030.

Mme JACQUARD donne lecture d'une présentation synthétique du projet, telle qu'annexée à la convocation, sur les thématiques pour lesquelles les territoires sont le plus en interaction.

Mme DION précise qu'il s'agit là d'une synthèse qui démontre que le projet n'a pas d'impact négatif sur notre territoire mais que le dossier complet détaille d'avantage les actions prévues notamment pour les activités artisanales, agricoles et commerciales.

Avec 1 abstention et 20 voix pour, le comité syndical :

- *donne un avis favorable au projet de SCoT du Chalonnais en tant qu'il ne nuit pas à un développement durable de la Bresse bourguignonne.*

Concernant le développement sur le territoire du Syndicat :

- *M. CLERC regrette que les dispositions des dernières lois de finances rendent difficiles le lancement des opérations immobilières portées par les bailleurs sociaux dans les villes et villages ruraux. Le projet d'aménagement prévu au centre-Bourg de Sornay est ainsi remis en cause.*
- *M. GROS regrette également les limitations du droit à construire sur sa commune d'Ormes régie par le règlement national d'urbanisme.*

Objet : Taux des indemnités de conseil du comptable public

- *Vu l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux ;*
- *Vu la délibération n°2014-056 instaurant une indemnité de conseil au comptable public ;*
- *Vu le changement de comptable public au 1er mars 2018 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 26 novembre 2018 ;*

Il est rappelé que, en complément de ses obligations professionnelles, le comptable public peut apporter aide et conseil aux collectivités locales qui le souhaitent. Ces prestations ouvrent droit au versement d'une indemnité au comptable public, dont le montant est calculé au regard de la moyenne annuelle des dépenses de la collectivité et peut être modulé par l'assemblée délibérante au moyen d'un taux basé sur le niveau des prestations demandées au comptable.

Suite au départ de Renaud POUCHERET et à l'arrivée de Madame Patricia TREFFOT en mars 2018, il convient de revenir sur le taux applicable aux indemnités pour les prestations de conseil que le Syndicat demande au comptable public. Le taux précédemment appliqué était de 100%.

A l'unanimité, le comité syndical :

- ***vote un taux d'indemnité de 100%.***

Objet : Actualisation du tableau des effectifs dans le cadre du changement de grade d'un agent

- *Vu le code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;*
- *Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;*
- *Considérant le tableau des emplois approuvé par la délibération du 24 septembre 2018 ;*
- *Vu l'avis favorable de Monsieur le Président du Comité Technique en date du 9 octobre 2018 pour la suppression d'un emploi de rédacteur suite à avancement de grade ;*
- *Considérant les réunions de bureau du 27 novembre 2017 et du 26 novembre 2018 ;*

M. Le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Un agent remplit les conditions d'avancement de grade de rédacteur vers rédacteur principal 2^e classe en 2018. Afin de nommer cet agent sur son nouveau grade dès le 31/12/2018, le Président propose d'adapter le tableau des emplois en y apportant les modifications suivantes:

- création d'un emploi de rédacteur principal 2^e classe à temps complet à compter du 31/12/2018 ;
- suppression d'un emploi de rédacteur à temps complet à compter du 31/12/2018 ;

Le nouveau tableau des effectifs est donc le suivant :

Cadres d'emplois	Emplois ouverts	Quotité de temps de travail	Effectifs	Libellé du poste
Attaché principal	1	1	1	Chargé de projet
Ingénieur principal	1	1	1	Chargé de mission SCoT
Ingénieur	1	1	1	Chargé de mission LEADER
Attaché	1	1	1	Chargé de mission
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	0,7	1	Gestionnaire de dossier
Sous total	5		5	
Rédacteur principal 2^e classe	1	1	1	Instructeur ADS
Rédacteur	1	1	1	Instructeur ADS
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	1	1	Instructeur ADS
Adjoint administratif principal 2 ^e classe	1	1	1	Instructeur ADS
Adjoint administratif	1	1	1	Instructeur ADS
Sous total	5		5	

A l'unanimité, le comité syndical :

- **adopte le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 31/12/2018. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget annexe, chapitre 012, article 64111.**

Objet : Questions diverses

- InterSCoT : Par un courrier reçu le 24 septembre 2018, le Syndicat mixte Bresse Val de Saône (Bâgé-le-Chatel) nous informe de sa décision du 26 mars 2018 de prescrire l'élaboration d'un SCoT auquel le syndicat mixte de la Bresse sera associé au titre de PPA. Cela concerne notamment la commune de Sermoyer, limitrophe du territoire de la Bresse bourguignonne.
- Mise en place des PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) à l'échelle des intercommunalités.

Les communautés de communes Bresse Revermont 71 et Bresse Nord Intercom' ont décidé de lancer un PCAET, comme les communautés de communes Bresse Louhannaise intercom' et Terres de Bresse. Un marché public va prochainement être lancé pour avoir un bureau d'études commun. Toutefois, par la suite, chaque communauté de communes devra élaborer son propre PCAET avec des actions propres à son territoire. Il est important que chaque communauté de communes puisse s'appuyer sur un agent référent au sein de son personnel.

- Conseil de développement du Pays de la Bresse bourguignonne (assemblée générale annuelle du 18 octobre 2018, Conseil d'Administration du 15 novembre 2018 et du 7 décembre 2018, etc.)

M. JUHE informe qu'il est en contact avec une personne de la société COOPA WATT qui pourrait venir expliquer aux élus ce qu'est un projet participatif et citoyen d'énergie renouvelable.

M. DONGUY demande si le Syndicat Mixte peut rédiger des courriers de doléances à des structures administratives et / ou des politiques. Il évoque notamment avec regret la fermeture des commerces de proximité ou encore, comme évoqué au cours de la réunion, la difficulté pour les bailleurs sociaux de lancer des opérations dans les communes rurales.

M. le Président répond favorablement s'il s'agit de doléances en lien avec les compétences du Syndicat Mixte, comme les logements sociaux dans le cadre du SCoT. Il propose donc de prendre une délibération en forme de vœu, lors du prochain comité syndical, sur la question du financement des logements sociaux sur le territoire.

Date pour la prochaine réunion du comité syndical : lundi 4 février 2019 - Salle du Conseil, ancien Hôtel de Ville de Louhans - avec une réunion de bureau préparatoire le 21 janvier 2019.

La séance est levée à 19h45.

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 4 février 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 23

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle du Conseil – Ancien Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 5

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, M. Frédéric BOUCHET, Mme Christine BOURGEOIS, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, M. Philippe ROUTHIER, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Jean SIMONIN

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 28

Date de la convocation :
25 janvier 2019

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Daniel PUTIN, M. Rémy GAY, Mme Martine CHEVALIER

Secrétaire de séance : M. Jacques GUITON

Délibération n°2019-002 : Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le comité syndical a accordé au Bureau et au Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne par délibération du 19 mai 2014, Monsieur le Président rend compte des décisions prises.

DECISIONS DU PRESIDENT pour la période du 26 novembre 2018 au 21 janvier 2019

- Affranchissements La Poste pour une somme de 1 046.43 TTC
- Fourniture vidéoprojecteur pour une somme de 599.90€ TTC
- Evènements Santé : Frais de réception pour une somme de 115.15€ TTC
- Ressources humaines :
 - 1 arrêté d'avancement de grade
 - 1 renouvellement de contrat à durée déterminé

Le comité syndical prend acte des décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 11.02.19
et publié, affiché ou notifié le 11.02.19*

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

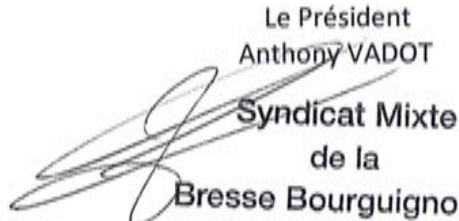


DONT ACTE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 4 février 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 24

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle du Conseil – Ancien Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 6

Etaient présents :

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 30

Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, M. Frédéric BOUCHET, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, M. Philippe ROUTHIER, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Jean SIMONIN

Date de la convocation : 25 janvier 2019

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Daniel PUTIN, M. Rémy GAY, Mme Martine CHEVALIER

Secrétaire de séance : M. Jacques GUITON

Délibération n°2019-003 : Approbation des comptes financiers du budget principal et du budget annexe 2018 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne

- Vu l'article R.133-16 du code du tourisme ;
- Vu l'article 7 des statuts de l'Office de Tourisme ;
- Vu la délibération du 22 janvier 2019 du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays adoptant les budgets 2018, principal et annexe, de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne ;

M. le Président indique que l'article R.133-16 du code du tourisme prévoit que le compte financier de l'Office de Tourisme (compte administratif et compte de gestion) soit transmis au comité syndical pour approbation. Ce compte financier de l'Office de Tourisme a été adopté en comité de direction du 22 janvier 2019.

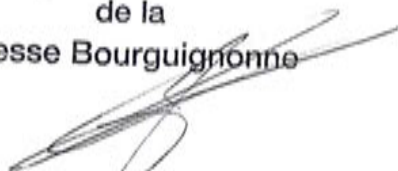
Mme la Directrice de l'Office de Tourisme présente le compte financier 2018 du budget principal et du budget annexe de l'Office de Tourisme, tel qu'annexé.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte financier 2018 du budget principal et du budget annexe de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 11/02/19
et publié, affiché ou notifié le 11/02/19

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

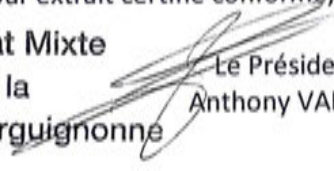


DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Le Président
Anthony VADOT



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 4 février 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

<u>Nombre de délégués titulaires présents</u> : 24	L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle du Conseil – Ancien Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.
<u>Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative</u> : 6	Etaients présents : <u>Délégués titulaires</u> : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, M. Frédéric BOUCHET, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, M. Philippe ROUTHIER, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Jean SIMONIN
<u>Nombre de personnes ayant pris part à la délibération</u> : 30	
<u>Date de la convocation</u> : 25 janvier 2019	<u>Délégués suppléants avec voix délibérative</u> : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Daniel PUTIN, M. Rémy GAY, Mme Martine CHEVALIER

Secrétaire de séance : M. Jacques GUITON

Délibération n°2019-004 : Présentation du plan d'actions 2019 de l'Office de Tourisme

M. le Président indique que le plan d'actions 2019 de l'Office de Tourisme a été validé par le comité de direction de l'Office de Tourisme le 22 janvier 2019. Il permet de définir de manière précise les actions qui seront réalisées durant l'année à venir.

Mme la Directrice de l'Office de Tourisme présente le plan d'actions 2019 de l'Office de Tourisme tel qu'annexé.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le plan d'actions 2019 de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 11/02/19
et publié, affiché ou notifié le 11/02/19 .*

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



PLAN D' ACTIONS 2019

MISSIONS	ACTIONS	OPERATIONS	OBJECTIFS	CIBLES	PARTENAIRES	COUT ESTIME	CALENDRIER	INDICATEURS
1. ACCUEIL – INFORMATION	1.1. Marque Qualité Tourisme	Suivi de la marque Qualité Tourisme	Confirmer la Marque Qualité Tourisme ; Professionnaliser l'ensemble des missions exercées par l'Office de Tourisme ; Améliorer la satisfaction des visiteurs et touristes à l'Office de Tourisme et sur la destination	Visiteurs, prestataires, collectivités, institutionnels et personnel de l'OT	UDOTSI, FROTISI, prestataires touristiques	-	Année 2019	Satisfaction des clientèles sur les services de l'OT et sur l'accueil à l'échelle de la destination
		Traitement des questionnaires de satisfactions, des remarques, suggestions et réclamations						
Groupe de travail qualité local : analyse des remarques et réclamations.								
		Mise en œuvre de la Charte Confiance Accueil et création/édition du Bress'Pass	Donner une image de référence Proposer une offre de services de qualité Encourager la découverte du territoire par la proposition d'offres de bienvenue à travers le pass.	Clientèles touristiques en séjour et de passage, population locale	Prestataires touristiques	1 000 euros (cadeaux de bienvenu e + pass)	Année 2019	Nombre de prestataires engagés Nombre de pass distribués Nombre d'utilisations du Bress'Pass

1. ACCUEIL - INFORMATION	1.2. Formation	Plan de formation annuel du personnel	Former les salariés pour une amélioration continue des services de l'OT	Salariées de l'Office de Tourisme	FROTSI Bourgogne, Agefos PME	Budget formation (+ AGEFOS PME)	Année 2019	Nombre d'heures de formation par salariée Nombre d'actions mises en place suite à la formation
	1.3. Classement de l'Office de Tourisme	Demande de renouvellement du classement de l'Office de Tourisme	Garantir un niveau de services aux visiteurs Permettre une reconnaissance des services proposés par l'OT.	Visiteurs, prestataires, collectivités, institutionnels	UDOTSI 71, Préfecture de Saône-et-Loire	-	1 ^{er} semestre 2019	Classement obtenu
	1.4. Accueil au sein des bureaux de l'Office de Tourisme	Accueillir et informer les touristes en séjour ou de passage, en face à face et au téléphone. Répondre aux demandes en amont du séjour. Coordonner l'accueil et l'information sur tous les Bureaux d'information Ecran supplémentaire au Bureau de Louhans + affichage dynamique dispositif régional ADN.	Conforter la qualité de l'accueil et du conseil apporté aux visiteurs Apporter un accueil de qualité et coordonné sur l'ensemble du territoire	Clientèles touristiques en séjour et de passage Prospects en préparation de séjour, Population locale	Prestataires touristiques, institutionnels MASCOT Bourgogne Franche-Comté	5 000 euros (solution affichage dynamique + écrans)	Année 2019/2020 (affichage dynamique)	Nombre de demandes et de visiteurs enregistrés dans les bureaux d'information Nombre d'actions de qualification de l'accueil mises en place
	1.5. Accueil en mobilité / hors les murs	Sur des événements enregistrant une forte fréquentation : Marché de Louhans notamment	Informers les clientèles touristiques sur l'offre d'animations et de visites	Clientèles touristiques en séjour et de passage, population locale	Ville de Louhans-Châteaurenaud	-	Juillet/août 2019	Nombre de personnes renseignées

1. ACCUEIL - INFORMATION		Sur des hébergements enregistrant une forte fréquentation touristique	Informier et capter les clientèles en séjour sur le territoire	Clientèles touristiques en séjour	Campings (Louvarel, port de Louhans ,...)	-	Juillet/août 2019	Nombre de personnes renseignées
	1.6. Diffusion de l'information sur le territoire	Mise à disposition de présentoirs aux communes et prestataires touristiques	Diffuser les éditions de l'Office de Tourisme Informer sur l'offre touristique du territoire	Clientèles touristiques en séjour et de passage, population locale	Communes, prestataires touristiques	1260 euros (année 2019)	1 ^{er} semestre 2019	Nombre de présentoirs mis à disposition
		WIFI territorial	Informier les clientèles en mobilité Proposer une solution WIFI sécurisée aux prestataires	Clientèles touristiques en séjour et de passage	MASCOT Bourgogne Franche-Comté Offices de Tourisme de France	500 euros	2019	Nombre de connexions au WIFI territorial
		Réalisation d'un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (dans les murs, hors les murs, en ligne)	Connaître les clientèles ; Identifier les portes d'entrée du territoire Challenger les services et informations proposés Cerner les marges de progrès et de nouvelles idées	Clientèles touristiques, population locale, collectivités, institutionnels , prestataires touristiques	MASCOT Bourgogne Franche-Comté	A définir	2019	Nombre d'actions identifiées

1. ACCUEIL - INFORMATION	1.7. Gestion de l'information touristique	Qualification de l'information	Qualifier l'offre touristique le plus précisément possible pour améliorer l'information apportée	Clientèles touristiques en séjour et de passage, population locale	ADT 71, MASCOT Bourgogne Franche-Comté, prestataires touristiques	-	Année 2019	Nombre d'offres qualifiées
		Mise à jour des informations touristiques pour la réalisation des éditions et pour la diffusion sur le site Internet via la base de données régionales Decibelles Data	Augmenter la visibilité et la diffusion des prestations touristiques ; Sensibiliser les prestataires dans la saisie et la mise à jour des données ; Positionner l'Office de Tourisme au centre de la collecte et de la mise à jour des informations touristiques.	Prestataires touristiques Clientèles touristiques à la recherche d'information en amont et pendant le séjour	Prestataires touristiques	-	1 ^{er} trimestre 2019	Nombre de questionnaires de mise à jour retournés Nombre de prestataires présents sur Decibelles data Nombre de manifestations enregistrées dans Decibelles Data
		Mise à jour des documents internes (guide pêches, producteurs locaux, listes, etc...)	Répondre à la demande des visiteurs	Visiteurs de l'Office de Tourisme		-	1 ^{er} trimestre 2019	Nombre de documents mis à jour et créés.

2. DEVELOPPEMENT FILIERES	2.1. Développer la randonnée et les activités de pleine nature	Encourager le développement des Balades Vertes en Bresse bourguignonne	Proposer des itinéraires de randonnée sur l'ensemble du territoire	Clientèles touristiques en séjour et de passage, population locale	Communes et communautés de communes Conseil départemental de Saône-et-Loire	Sur le volet promotion	Année 2019	Nombre d'itinéraires créés Nombre de communes accompagnées
		Soutien au développement des grands itinéraires de randonnée	Soutenir le développement d'itinéraires structurants par la mise en réseau des acteurs touristiques et la promotion	Clientèles touristiques en séjour et de passage	Association Chemin clunisien Franche-Comté Bourgogne Association européenne de la Route D'Artagnan (Club AERA) Communes concernées par le tracé	-	Année 2019	Nombre d'actions mises en place
	2.2. Développement du tourisme à vélo	Poursuivre la création de boucles cyclotouristes sur la Bresse bourguignonne Mise en disposition de circuits sur la plateforme veloefrance.fr + circuits PDF géoréférencés pour	Répondre à la demande des touristes en matière de découverte à vélo Permettre le chargement de circuits vélo sur une application gratuite exploitable en	Clientèles touristiques en séjour et de passage, dont touristes à vélo, population locale	Clubs cyclo de la Bresse bourguignonne Comité départemental de cyclotourisme FFCT ADT 71	1 000 euros	Année 2019	Nombre de circuits créés et mis en ligne

2. DEVELOPPEMENT FILIERES	2.2. Développement du tourisme à vélo	diffusion sur les site internet de l'OT et de l'ADT.	positionnement GPS.					
		Déploiement du label Accueil Vélo	Améliorer les services proposés aux touristes à vélo Encourager les prestataires touristiques à obtenir le label Accueil Vélo	Clientèles touristiques à vélo, en séjour et de passage	ADT 71	-	Année 2019	Nombre de prestataires labellisés
	2.3. Développement du tourisme fluvestre	Travail en collaboration avec le Syndicat Mixte à la mise en œuvre du contrat de développement fluvestre de la Seille navigable Déploiement de l'identité visuelle spécifique à la Seille	Promouvoir la Seille navigable comme produit touristique. Promouvoir et commercialiser les activités et les services en bord de Seille	Clientèles touristiques en séjour et de passage, population locale	Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne	2 500 euros	Année 2019	Nombre de projets accompagnés Nombre d'actions mises en œuvre
	2.4. Mise en valeur de la gastronomie locale	Poursuivre la promotion de la viande bovine de Bresse bourguignonne « La Viande bressane »	Promouvoir les produits issus d'exploitations de la Bresse bourguignonne et les circuits courts	Population locale, clientèle touristique	Producteurs locaux,	4 000 euros	Année 2019	Nombre d'actions de promotion mises en place

3. PROMOTION COMMUNICATION	3.1. Collectif Itinérance Bourgogne Franche-Comté Tourisme	Participer aux actions de promotion collective mises en place : éditions régionales, accueils presse, afterworks, etc.	Construire un plan d'actions partagé avec les OT et le CRT	Clientèle touristique, presse et professionnels	CRT Bourgogne Franche-Comté, Offices de tourisme de Bourgogne	1 000 euros	Année 2019	Nombre d'actions réalisées via le collectif
	3.2. Salons touristiques	Salon MAHANA de Lyon (en partenariat avec l'ADT 71) – Saône-et-Loire, Invité d'honneur)	Promouvoir l'offre touristique de la Bresse Bourguignonne auprès de nos cibles de clientèle	Clientèles individuelle et groupe	ADT 71 Bourgogne Franche-Comté Tourisme	3 200 euros	8 au 10 mars 2019	Nombre de contacts Nombre de brochures distribuées
		Salon Destination Nature à Paris (dans le cadre du collectif Itinérance de BFC Tourisme)					14 au 17 mars 2019	
		Salon International des Voyages de Colmar (en partenariat avec l'ADT 71)					9 au 11 novembre 2019	
	3.3. Editions	Guide Patrimoine et Loisirs à 8 000 exemplaires	Recenser l'offre touristique du territoire Promouvoir la Bresse bourguignonne	Clientèle touristique en séjour ou de passage, population locale, bourses d'échanges OT, visiteurs salons	Prestataires touristiques	3 300 euros	Janvier 2019	Nombre de guides distribués et téléchargés
Guide Hébergement-restauration à 5 000 exemplaires		Recenser l'offre d'hébergements et de restaurants en Bresse bourguignonne	Clientèle touristique en séjour ou de passage, population	Prestataires touristiques	3 750 euros	Février 2019	Nombre de guides distribués et téléchargés	

3. PROMOTION COMMUNICATION	3.3. Editions		Promouvoir la Bresse bourguignonne	locale, bourses d'échanges OT, visiteurs salons				
		Document d'appel	Document de présentation générale de l'offre touristique la Bresse Bourguignonne, à diffuser prioritairement sur l'Aire du Poulet de Bresse	Clientèle de passage, visiteurs salons.	-	1 200 euros	Février 2019	Nombre de documents distribués Nombre de connexions sur le site Internet
		Carte cyclotourisme en Bresse Bourguignonne à 5 000 exemplaires	Promouvoir la voie verte « La Bressane » et les circuits cyclo-touristiques sur la Bresse Bourguignonne Répondre à une demande croissante des visiteurs	Clientèle touristique et de passage, population locale	ADT 71, clubs cyclotouristes, FFCT	1 400 euros	Avril 2019	Nombre de cartes distribuées
		Carte touristique (nouvelle version)	Disposer d'un outil d'aide à l'information Promouvoir la Bresse bourguignonne Encourager l'itinérance sur le territoire	Clientèle touristique en séjour ou de passage, population locale, bourses d'échanges OT, salons	ADT71, prestataires touristiques	2 500 euros	Mars 2019	Nombre de cartes distribuées

3. PROMOTION COMMUNICATION	3.3. Editions (suite)	Guide du tourisme fluvestre	Promouvoir l'offre de loisirs et de services touristiques le long de la Seille navigable + informations sur les activités sur la Seille non navigable, la Saône et le Doubs	Plaisanciers, clientèle touristique en séjour et de passage	Syndicat mixte, communes concernées, CRT BFC Loueurs de bateaux	3 500 euros (avec traductions)	1 ^{er} semestre 2019	Nombre de guides distribués Satisfaction des visiteurs
		Fiches supplémentaires « Balades Vertes en Bresse bourguignonne »	Editer les fiches « Balades Vertes » pour les nouveaux sentiers réalisés à intégrer au topoguide.s	Population locale, clientèle touristique en séjour et de passage	Communes ayant mis en place des Balades Vertes Conseil départemental	600 euros	1 ^{er} semestre 2019	Nombre de fiches réalisées Nombre de topoguides vendus
		Sets de table pour les animations estivales à 45 000 exemplaires	Promouvoir les animations estivales organisées par l'OT et événements accueillant un public important Apporter un service + aux restaurateurs	Clientèles des restaurants (population locale et touristes)	Restaurateurs, table d'hôtes.	1 450 euros	Juin 2019	Nombre de sets de tables distribués Nombre de participants aux animations de l'Office de Tourisme
	3.4. Numérique Site internet	Créer une passerelle entre Decibelles Data (nouvelle base de données régionales et le site Internet de l'OT) Mise à jour régulière des informations	Permettre la diffusion de l'offre touristique	Touristes pour la préparation de séjours, population locale, prestataires.	ADT 71, BFC Tourisme	1 440 euros	Janvier 2019	Nombre de prestataires enregistrant leurs informations sur Decibelles Data.

3. PROMOTION COMMUNICATION	3.4. Numérique Site internet	Intégrer l'identité visuelle Seille et la charte graphique dédiée	Promouvoir la Bresse Bourguignonne et son offre touristique ; Séduire l'internaute grâce aux visuels ; Permettre à l'internaute de préparer son séjour.	Touristes pour la préparation de séjours, population locale, prestataires.	Prestataires touristiques ADT71 Conseil départemental	A définir	Année 2019	Nombre de vues sur les pages concernées Nombre de visiteurs et visiteurs uniques
		Intégration des circuits patrimoine/découverte /historique de Cuiseaux, Cuisery, Louhans et Romenay						
		Intégration de nouveaux contenus rédactionnels (nouvelle rubrique « Se ressourcer », storytelling)						
	3.5. Réseaux sociaux	Poursuite du partenariat avec les associations locales leur permettant de diffuser leurs manifestations sur le site Internet de l'Office de Tourisme	Enrichir l'offre d'animations sur la rubrique agenda	Grand public	Associations locales, ADT 71	-	Année 2019	Nombre d'associations enregistrant leurs animations dans Tourinsoft Nombre d'animations enregistrées
3.6. Newsletter professionnelle	Animation des comptes Facebook, Twitter et Instagram de l'Office de Tourisme ;	Promouvoir la destination, Communiquer sur les animations du territoire, sur les actions et partenaires de l'Office de Tourisme	Population locale, touristes, grand public	Prestataires touristiques	-	Année 2019	Nombre de vues	
		Envoi d'une newsletter trimestrielle aux acteurs touristiques et	Communiquer auprès des mairies et des	Prestataires et collectivités, contacts	-	-	Année 2019	Nombre de newsletters envoyées

3. PROMOTION COMMUNICATION		mairies de la Bresse Bourguignonne + newsletter sur les animations estivales 1 fois/semaine	professionnels du tourisme sur les animations du territoire ainsi que sur les actions de l'Office de Tourisme	presse, institutionnels du tourisme, OT 71, 21, 01, 39				Pourcentage d'ouverture de la newsletter
	3.7. Actions presse	Envoi régulier des communiqués de presse Réalisation du dossier de presse général + dossiers de presse événementiels Accueils presse en partenariat avec Bourgogne Franche-Comté Tourisme et ADT71	Informers la presse, les prestataires et la population locale des actions de l'Office de Tourisme et des attraits touristiques de la Bresse bourguignonne.	Presse, prestataires, locaux, visiteurs potentiels.	Bourgogne Tourisme, ADT 71, prestataires touristiques	1 000 euros	Année 2019	Nombre de contacts presse Nombre de retombées presse
	3.8. Chronique « La Bresse en Balade » sur radio Bresse	Réalisation d'une chronique hebdomadaire par l'Office de Tourisme sur Radio Bresse	Informers sur l'actualité touristique en Bresse Bourguignonne : sites touristiques, événements, actions de l'Office de Tourisme Accroître la notoriété de l'OT	Population locale, zone de diffusion de Radio Bresse	Radio Bresse	-	Année 2019	Nombre de chroniques réalisées
	3.9. Promotion sur l'Aire du Poulet de Bresse	En partenariat avec l'ADT 71, proposer des animations sur l'Aire du Poulet de Bresse ; Diffusion de la	Promouvoir la Bresse Bourguignonne et ses sites touristiques	Clientèle de passage	Aire du Poulet de Bresse, ADT 71, prestataires touristiques	-	Périodes à définir durant les vacances d'hiver	Nombre d'animations proposées Nombre de partenaires associés

		documentation touristique de la Bresse Bourguignonne	auprès de la clientèle de passage				et/ou d'été	
	3.10. Signalétique touristique sur le domaine autoroutier	Participer au remplacement des panneaux de signalétique touristique sur les autoroutes A6 et A39 (projet porté par APRR et le Conseil départemental 71)	Promouvoir le territoire sur le domaine autoroutier Donner envie aux automobilistes de découvrir le territoire	Automobilistes sur l'A6 et l'A39	Conseil départemental de Saône-et-Loire et APRR	23 625 euros	Année 2019	Nombre de panneaux installés
4. VENTE & COMMERCIALISATION	4. 1. Développement de la boutique billetterie	Développement de la gamme de produits en boutique, (produits Bresse bourguignonne, produits locaux) Service de Billetterie	Développer les partenariats avec les acteurs locaux ; Développer l'activité commerciale de l'Office de Tourisme ; Satisfaire la demande des visiteurs	Visiteurs de l'OT	Prestataires et producteurs locaux	Coût pour achat revente	Année 2019	Chiffre d'affaires dégagé par la boutique Satisfaction des visiteurs
	4.2. Commercialisation pour les groupes	Production / commercialisation de journées de visites pour les groupes Mise à jour du guide groupes	Développer l'activité groupe ; Etre apporteur d'affaires pour les sites et restaurants	Associations, autocaristes, individuels	Prestataires touristiques partenaires	Achats de prestations pour la revente sous forme de packages	Année 2019	Nombre de contacts groupes Nombre de journées commercialisées

	4.3. Plateforme de réservation en ligne	Poursuite de la web résa pour la vente de prestations touristiques sur Internet (nuitées, activités, billetteries...) Partenariat avec Gîtes de France	Permettre à l'internaute de réserver en ligne Proposer un autre canal de vente aux prestataires	Touristes pour la préparation de séjour	ADT 71, autres OTs du département, prestataires partenaires	1 500 euros	Année 2019	Nombre de prestations commercialisées.
5. ANIMATIONS	5.1. Bress' Addict	Programme d'animations estivales mettant en avant les attraits touristiques du territoire : Visites guidées Visites nocturnes Marchés de l'Oté Marchés du livre flottant Mardis gourmands (visites d'exploitation, dégustations, balades gourmandes...) Judis insolites (visites insolites des sites touristiques, balade contée...) Jeux de piste en famille : sur Louhans, Cuiseaux, Cuisery, Pierre de Bresse	Proposer un programme d'animations pour les touristes en séjour et les locaux mêlant découvertes patrimoniales, visites gastronomiques, concerts, balades, croisières... Animer le territoire et proposer une animation sur plusieurs villes et villages de la Bresse Bourguignonne	Clientèle touristique en séjour ou de passage Population locale	Sites touristiques et producteurs, artisans d'art, Hola Kids, Marin d'eau douce, Village du Livre, Communes, cafetiers/restaurateurs, OT Grand Auxerrois,...	Coût d'organisation des animations et concerts, + volet communication	Juillet et août 2019	Nombre d'animations organisées Nombre de participants Satisfaction des visiteurs Satisfaction des partenaires
		Organisation de concerts « Garçon la Note ! » en Bresse Bourguignonne en partenariat avec les bars/restaurants de la	Proposer aux locaux et aux touristes une animation musicale en écho aux Nuits bressanes					

5. ANIMATIONS		Bresse Bourguignonne (petites formations avec peu de logistique)						
	5.2. Programmation culturelle au Bureau de Cuisery	Proposer une programmation culturelle sur le Bureau d'Information de Cuisery : rencontres, expositions, marché de la création « Autour du Livre et du papier », Bookbress'.	Mettre en avant des artistes de la Bresse bourguignonne ou des territoires voisins Accompagner les 20 ans du Village du Livre Animer le BIT de Cuisery	Population locale, clientèle touristique en séjour et de passage	Artistes, intervenants, Ville de Cuisery, Village du Livre, artisans d'art	500 euros	Année 2019	Nombre d'exposants accueillis Nombre de visiteurs Satisfaction des visiteurs
	5.3. Mise en place d'évènements axés sur les filières prioritaires	Organisation de la Fête du vélo avec les clubs cyclotouristes de la Bresse Bourguignonne Organisation d'un évènement autour de la valorisation des productions locales et du patrimoine	Promouvoir les filières prioritaires de l'Office de Tourisme : nature, patrimoine, gastronomie	Locaux, touristes en séjour	Comité départemental de cyclotourisme Clubs cyclotouristes de la Bresse bourguignonne Bourgogne Franche-Comté tourisme, CIVB... Prestataires, acteurs	1 000 euros	Saison 2019	Nombre d'animations proposées, Nombre de participants
	5.4. Glorieuses de Bresse	Participation aux Glorieuses de Bresse : organisation / promotion / visites guidées	Promouvoir la gastronomie et les produits de qualité de la Bresse.	Excursionnistes, Touristes, population locale.	CIVB, Société d'Agriculture, Ville de Louhans, Confrérie des Poulardiers, la Grange Rouge	-	Décembre 2019	Satisfaction des visiteurs Nombre de visites guidées réalisées.

6. OBSERVATION	6.1. Suivi des statistiques de l'OT	Tableau de bord de la fréquentation de l'OT, du type de demandes, origine des visiteurs, etc.	Connaître la fréquentation de l'OT, et les clientèles reçues Répondre à la demande	Collectivités, porteurs de projets, presse	-	-	Année 2019	Tableau de bord créé
	6.2. Analyse statistiques INSEE hôtellerie	Suivi de la fréquentation de l'hôtellerie traditionnelle et de l'hôtellerie de plein air	Connaître l'évolution de la fréquentation dans les établissements du territoire	Collectivités, porteurs de projets, presse	INSEE et Bourgogne Franche-Comté Tourisme	-	Année 2019	
	7. ACCOMPAGNEMENT / MISE EN RESEAU DES PRESTATAIRES	7.1. Ingénierie /Accompagnement des porteurs de projets	Accompagnement des porteurs de projet	Apporter des conseils techniques sur les projets touristiques notamment d'hébergement Conseil sur les aides financières mobilisables et accompagnement	Porteurs de projets (collectivités, privés...)	ADT 71, Atout France, labels... Bresse Louhannaise Intercom'	-	Année 2019
7.2. Valorisation et mise en réseau des artisans d'art		Créer une dynamique autour des artisans d'art, pour une meilleure valorisation et promotion des savoir-faire	Promotion des artisans d'art Enrichir l'offre touristique de la Bresse Bourguignonne	Artisans d'art de la Bresse bourguignonne	Bresse Initiative, artisans d'art	-	Année 2019	Actions de valorisation mise en place
7.3. Partenariats		Poursuite des partenariats avec les prestataires touristiques sur les éditions et Internet	Proposer une mise en avant plus importante dans les actions de promotion	Prestataires touristiques	-	-	Année 2019	Nombre de partenaires

7. ACCOMPAGNE- MENT / MISE EN RESEAU DES PRESTATAIRES	7.4. Visites prestataires	Organiser des visites chez les prestataires afin de découvrir les équipements proposés	Connaître l'offre du territoire	Salariées de l'Office de Tourisme	Prestataires	-	Avril/mai Septembre/ octobre 2019	Nombre d'établissements visités.
	7.5. Eductours en Bresse Bourguignonne	Création d'1 ou 2 eductours à destination des prestataires touristiques du territoire + Accompagnement personnalisé des saisonniers/nouveaux salariés de sites/établissements touristiques	Faire découvrir l'offre touristique du territoire aux prestataires	Prestataires touristiques du territoire	Sites touristiques	-	Printemps et Automne 2019	Nombre de sites visités. Nombre de participants
	7.6. Mise en réseau des acteurs touristiques	Organisation d'une journée d'échanges entre l'Office de Tourisme et les prestataires touristiques de la Bresse Bourguignonne sous la forme d'ateliers	Renforcer le partenariat avec les acteurs touristiques	Prestataires touristiques	-	-	Mars/avril 2019	Nombre de prestataires présents
	7.7. 2^{ème} édition des Trophées du Tourisme	Organiser une remise de prix récompensant les efforts et actions menées par les prestataires touristiques.	Mettre en avant les actions et initiatives des acteurs touristiques de la Bresse bourguignonne	Institutionnels du tourisme	Prestataires touristiques	3 000 euros	Mai 2019	Nombre de candidats Nombre de prestataires récompensés

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 4 février 2019 – 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 24

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle du Conseil – Ancien Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 6

Etaient présents :
Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, M. Frédéric BOUCHET, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, M. Philippe ROUTHIER, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Jean SIMONIN

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 30

Date de la convocation :
25 janvier 2019

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Daniel PUTIN, M. Rémy GAY, Mme Martine CHEVALIER

Secrétaire de séance : M. Jacques GUITON

Délibération n°2019-005 : Approbation des budgets principal et annexe 2019 de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne

- Vu l'article L. 133-8 du code du tourisme ;
- Vu la délibération du 22 janvier 2019 du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays approuvant les budgets 2019, principal et annexe, de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne ;

M. le Président indique que le code de tourisme et son article L. 133-8 précisent que « le budget et les comptes de l'Office du Tourisme, délibérés par le comité de direction, sont soumis à l'approbation du conseil municipal ». Ce dispositif vise à garantir une parfaite adéquation et transparence entre l'office de tourisme et la collectivité territoriale.

Mme la Directrice de l'Office de Tourisme présente les budgets 2019, principal et annexe, de l'Office de Tourisme, comme joint en annexe.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget principal et le budget annexe 2019 « activités commerciales » de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 11/02/19
et publié, affiché ou notifié le 11/02/19

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2018				Budget Primitif 2019			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	106 476,00	55 348,94	51 127,06	51	108 400,00		108 400,00	1,8
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	16 500,00	6 760,42	9 739,58	40	17 100,00		17 100,00	3,6
61 - SERVICES EXTERIEURS	8 300,00	6 975,69	1 324,31	84	10 800,00		10 800,00	30,1
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	81 676,00	41 612,83	40 063,17	50	80 500,00		80 500,00	-1,4
012 - Charges de personnel et frais assimilés	265 000,00	222 757,45	42 242,55	84	265 000,00		265 000,00	0,0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 400,00	2 037,52	362,48	84	2 700,00		2 700,00	12,5
64 - CHARGES DE PERSONNEL	262 600,00	220 719,93	41 880,07	84	262 300,00		262 300,00	-0,1
65 - Autres charges de gestion courante					100,00		100,00	0,0
67 - Charges exceptionnelles	55 282,00	45 950,59	9 331,41	83	62 160,00		62 160,00	12,4
68 - Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	2 750,00	2 750,00	0,00	100	2 750,00		2 750,00	0,0
022 - Dépenses imprévues	2 500,00		2 500,00	0	2 000,00		2 000,00	-20,0
Total dépenses réelles	432 008,00	326 806,98	105 201,02	75	440 410,00		440 410,00	1,9
Total dépenses d'ordre	9 901,00	5 558,06	4 342,94	56	8 100,00		8 100,00	-18,2
Total dépenses de fonctionnement	441 909,00	332 365,04	109 543,96	75	448 510,00		448 510,00	1,5

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2018				Budget Primitif 2019			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	59 182,00	51 292,01	7 889,99	86	62 060,00		62 060,00	4,9
74 - Subventions d'exploitation	234 500,00	230 500,00	4 000,00	98	232 500,00		232 500,00	-0,9
75 - Autres produits de gestion courante	68 000,00	67 500,16	499,84	99	68 100,00		68 100,00	0,1
77 - Produits exceptionnels		761,66	-761,66	0				
013 - Atténuations de charges		8 264,05	-8 264,05	0				
002 - Excédent de fonctionnement reporté	77 827,00	77 827,63	-0,63	100	101 482,00		101 482,00	30,4
Total recettes réelles	439 509,00	436 145,51	3 363,49	99	464 142,00		464 142,00	5,6
Total recettes d'ordre	2 400,00	2 273,48	126,52	94	2 400,00		2 400,00	0,0
Total recettes de fonctionnement	441 909,00	438 418,99	3 490,01	99	466 542,00		466 542,00	5,6

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2018				Budget Primitif 2019			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde de fonctionnement		106 053,95	-106 053,95	0	18 032,00		18 032,00	0,0

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2018				Budget Primitif 2019			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	106 476,00	55 348,94	51 127,06	51	108 400,00		108 400,00	1,8
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	16 500,00	6 760,42	9 739,58	40	17 100,00		17 100,00	3,6
60222 - Produits d'entretien		10,76	-10,76	0	100,00		100,00	0,0
604 - Achats d'études et prestations de services	10 000,00	1 341,95	8 658,05	13	10 000,00		10 000,00	0,0
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 500,00	2 286,05	-786,05	152	2 500,00		2 500,00	66,7
6064 - Fournitures administratives	5 000,00	3 121,66	1 878,34	62	4 500,00		4 500,00	-10,0
61 - SERVICES EXTERIEURS	8 300,00	6 975,69	1 324,31	84	10 800,00		10 800,00	30,1
6135 - Locations mobilières	2 000,00	1 790,90	209,10	89	2 500,00		2 500,00	25,0
61528 - Autres	1 500,00	168,00	1 332,00	11	1 500,00		1 500,00	0,0
6156 - Maintenance	1 000,00	1 756,61	-756,61	175	2 500,00		2 500,00	150,0
6168 - Autres	3 500,00	3 130,92	369,08	89	4 000,00		4 000,00	14,3
618 - Divers	300,00	129,26	170,74	43	300,00		300,00	0,0
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	81 676,00	41 612,83	40 063,17	50	80 500,00		80 500,00	-1,4
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	500,00	384,19	115,81	76	500,00		500,00	0,0
6231 - Annonces et insertions	6 000,00	449,20	5 550,80	7	7 000,00		7 000,00	16,7
6233 - Foires et expositions	4 500,00	4 032,00	468,00	89	3 500,00		3 500,00	-22,2
6236 - Catalogues et imprimés	20 000,00	13 438,08	6 561,92	67	18 000,00		18 000,00	-10,0
6238 - Divers	1 000,00		1 000,00	0	500,00		500,00	-50,0
6251 - Voyages et déplacements	8 000,00	8 995,12	-995,12	112	9 000,00		9 000,00	12,5
6257 - Réceptions	1 500,00	640,47	859,53	42	1 000,00		1 000,00	-33,3
6261 - Frais d'affranchissement	3 500,00	2 198,71	1 301,29	62	3 500,00		3 500,00	0,0
6262 - Frais de télécommunications	5 000,00	4 242,57	757,43	84	5 000,00		5 000,00	0,0
6281 - Concours divers (cotisations...)	27 676,00	4 986,50	22 689,50	18	28 500,00		28 500,00	3,0
6288 - Autres	4 000,00	2 245,99	1 754,01	56	4 000,00		4 000,00	0,0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	265 000,00	222 757,45	42 242,55	84	265 000,00		265 000,00	0,0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 400,00	2 037,52	362,48	84	2 700,00		2 700,00	12,5
6312 - Taxe d'apprentissage	1 200,00	1 045,84	154,16	87	1 500,00		1 500,00	25,0
6332 - Cotisations versées au FNAL	200,00	160,79	39,21	80	200,00		200,00	0,0
6336 - Cotisations au centre national et CNFPT	400,00	348,63	51,37	87	400,00		400,00	0,0
6338 - Autres impôts, taxes & vers. assimilés sur rémunér.	600,00	482,26	117,74	80	600,00		600,00	0,0
64 - CHARGES DE PERSONNEL	262 600,00	220 719,93	41 880,07	84	262 300,00		262 300,00	-0,1
6411 - Salaires, appointements, commissions de base	165 000,00	143 425,01	21 574,99	86	169 000,00		169 000,00	2,4
6413 - Primes et gratifications	25 000,00	21 353,38	3 646,62	85	25 000,00		25 000,00	0,0
6414 - Indemnités et avantages divers	1 000,00	843,07	156,93	84	1 000,00		1 000,00	0,0
6451 - Cotisations à l'URSSAF	46 800,00	35 305,24	11 494,76	75	42 500,00		42 500,00	-9,2
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	9 000,00	7 207,04	1 792,96	80	9 000,00		9 000,00	0,0
6454 - Cotisations aux ASSEDIC	8 000,00	6 511,09	1 488,91	81	8 000,00		8 000,00	0,0
6458 - Cotisations aux organismes sociaux	7 000,00	5 485,22	1 514,78	78	7 000,00		7 000,00	0,0

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2018				Budget Primitif 2019			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
6475 - Médecine du travail, pharmacie	800,00	589,88	210,12	73	800,00		800,00	0,0
65 - Autres charges de gestion courante					100,00		100,00	0,0
658 - Charges diverses de la gestion courante					100,00		100,00	0,0
67 - Charges exceptionnelles	55 282,00	45 950,59	9 331,41	83	62 160,00		62 160,00	12,4
6743 - Subventions exceptionnelles de fonctionnement	55 282,00	45 950,59	9 331,41	83	62 160,00		62 160,00	12,4
68 - Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	2 750,00	2 750,00	0,00	100	2 750,00		2 750,00	0,0
6815 - Dot.aux prov. pour risques& charges d'exploitation	2 750,00	2 750,00	0,00	100	2 750,00		2 750,00	0,0
022 - Dépenses imprévues	2 500,00		2 500,00	0	2 000,00		2 000,00	-20,0
Total dépenses réelles	432 008,00	326 806,98	105 201,02	75	440 410,00		440 410,00	1,9

DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2018				Budget Primitif 2019			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
023 - Virement à la sect. d'investissement	3 401,00		3 401,00	0	1 100,00		1 100,00	-67,7
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	6 500,00	5 558,06	941,94	85	7 000,00		7 000,00	7,7
675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées		541,33	-541,33	0				
6811 - Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	6 500,00	5 016,73	1 483,27	77	7 000,00		7 000,00	7,7
Total dépenses d'ordre	9 901,00	5 558,06	4 342,94	56	8 100,00		8 100,00	-18,2

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2018				Budget Primitif 2019			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total dépenses de fonctionnement	441 909,00	332 365,04	109 543,96	75	448 510,00		448 510,00	1,5

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2018				Budget Primitif 2019			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	59 182,00	51 292,01	7 889,99	86	62 060,00		62 060,00	4,9
7084 - Mise à disposition de personnel facturée	52 822,00	44 551,56	8 270,44	84	53 000,00		53 000,00	0,3
7087 - Remboursements de frais	6 360,00	6 740,45	-380,45	105	9 060,00		9 060,00	42,5
74 - Subventions d'exploitation	234 500,00	230 500,00	4 000,00	98	232 500,00		232 500,00	-0,9
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	234 500,00	230 500,00	4 000,00	98	232 500,00		232 500,00	-0,9
75 - Autres produits de gestion courante	68 000,00	67 500,16	499,84	99	68 100,00		68 100,00	0,1
753 - Reversement de taxe de séjour	68 000,00	67 500,16	499,84	99	68 000,00		68 000,00	0,0
7588 - Autres					100,00		100,00	0,0
77 - Produits exceptionnels		761,66	-761,66	0				
7718 - Autres produits exceptionnels sur op. de gestion		706,66	-706,66	0				
778 - Autres produits exceptionnels		55,00	-55,00	0				
013 - Atténuations de charges		8 264,05	-8 264,05	0				
6459 - Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance		8 264,05	-8 264,05	0				
002 - Excédent de fonctionnement reporté	77 827,00	77 827,63	-0,63	100	101 482,00		101 482,00	30,4
Total recettes réelles	439 509,00	436 145,51	3 363,49	99	464 142,00		464 142,00	5,6

RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2018				Budget Primitif 2019			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	2 400,00	2 273,48	126,52	94	2 400,00		2 400,00	0,0
777 - Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	2 400,00	2 273,48	126,52	94	2 400,00		2 400,00	0,0
Total recettes d'ordre	2 400,00	2 273,48	126,52	94	2 400,00		2 400,00	0,0

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2018				Budget Primitif 2019			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total recettes de fonctionnement	441 909,00	438 418,99	3 490,01	99	466 542,00		466 542,00	5,6

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2018				Budget Primitif 2019			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Déficit d'investissement reporté	6 101,00	6 100,93	0,07	99	4 572,00		4 572,00	-25,1
21 - Immobilisations corporelles	10 000,00	7 856,14	2 143,86	78	8 000,00		8 000,00	-20,0
Total dépenses réelles hors opérations	16 101,00	13 957,07	2 143,93	86	12 572,00		12 572,00	-21,9
Total dépenses d'ordre	2 400,00	2 273,48	126,52	94	2 400,00		2 400,00	0,0
Total dépenses d'investissement	18 501,00	16 230,55	2 270,45	87	14 972,00		14 972,00	-19,1

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2018				Budget Primitif 2019			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 100,00	6 100,93	-0,93	100	4 572,00		4 572,00	-25,0
13 - Subventions d'investissement reçues	2 500,00		2 500,00	0	2 300,00		2 300,00	-8,0
Total recettes réelles hors opérations	8 600,00	6 100,93	2 499,07	70	6 872,00		6 872,00	-20,1
Total recettes d'ordre	9 901,00	5 558,06	4 342,94	56	8 100,00		8 100,00	-18,2
Total recettes d'investissement	18 501,00	11 658,99	6 842,01	63	14 972,00		14 972,00	-19,1

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2018				Budget Primitif 2019			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde d'investissement		-4 571,56	4 571,56	0				

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2018				Budget Primitif 2019			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Déficit d'investissement reporté	6 101,00	6 100,93	0,07	99	4 572,00		4 572,00	-25,1
21 - Immobilisations corporelles	10 000,00	7 856,14	2 143,86	78	8 000,00		8 000,00	-20,0
2182 - Matériel de transport	3 000,00	2 818,00	182,00	93				-100,0
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	3 000,00	2 085,00	915,00	69	7 000,00		7 000,00	133,3
2184 - Mobilier	4 000,00	2 953,14	1 046,86	73	1 000,00		1 000,00	-75,0
Total dépenses réelles hors opérations	16 101,00	13 957,07	2 143,93	86	12 572,00		12 572,00	-21,9

DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Année 2018				Budget Primitif 2019			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	2 400,00	2 273,48	126,52	94	2 400,00		2 400,00	0,0
13912 - Régions	1 000,00	967,17	32,83	96	1 000,00		1 000,00	0,0
13917 - Budget communautaire et fonds structurels	1 100,00	1 024,23	75,77	93	1 100,00		1 100,00	0,0
13918 - Autres	300,00	282,08	17,92	94	300,00		300,00	0,0
Total dépenses d'ordre	2 400,00	2 273,48	126,52	94	2 400,00		2 400,00	0,0

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2018				Budget Primitif 2019			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total dépenses hors opérations	18 501,00	16 230,55	2 270,45	87	14 972,00		14 972,00	-19,1

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2018				Budget Primitif 2019			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
10 - Dotations, fonds divers et reserves	6 100,00	6 100,93	-0,93	100	4 572,00		4 572,00	-25,0
1068 - Autres réserves	6 100,00	6 100,93	-0,93	100	4 572,00		4 572,00	-25,0
13 - Subventions d'investissement reçues	2 500,00		2 500,00	0	2 300,00		2 300,00	-8,0
1317 - Budget communautaire et fonds structurels	2 500,00		2 500,00	0	2 300,00		2 300,00	-8,0
Total recettes réelles hors opérations	8 600,00	6 100,93	2 499,07	70	6 872,00		6 872,00	-20,1

RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Année 2018				Budget Primitif 2019			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
021 - Virement de la sect. de fonctionnement	3 401,00		3 401,00	0	1 100,00		1 100,00	-67,7
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	6 500,00	5 558,06	941,94	85	7 000,00		7 000,00	7,7
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique		541,33	-541,33	0				
28181 - Install.générales,agencement & aménagements divers	1 000,00		1 000,00	0	1 000,00		1 000,00	0,0
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	1 500,00	1 385,47	114,53	92	2 000,00		2 000,00	33,3
28184 - Mobilier	4 000,00	3 631,26	368,74	90	4 000,00		4 000,00	0,0
Total recettes d'ordre	9 901,00	5 558,06	4 342,94	56	8 100,00		8 100,00	-18,2

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2018				Budget Primitif 2019			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total recettes hors opérations	18 501,00	11 658,99	6 842,01	63	14 972,00		14 972,00	-19,1

OPERATION N°

	Année 2018				Budget Primitif 2019			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1

TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales	Recettes	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales
TOTAL OPERATIONS	0,00	0,00	0,00	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	0,00	0,00
2183 - Matériel de bureau et matériel in	7 000,00		7 000,00	1317 - Budget communautaire et fonds s	2 300,00		2 300,00
2184 - Mobilier	1 000,00		1 000,00				
TOTAL NON INDIVIDUALISE	8 000,00	0,00	8 000,00	TOTAL RECETTES	2 300,00	0,00	2 300,00
TOTAL EQUIPEMENT (20,21,23)	8 000,00	0,00	8 000,00	TOTAL RECETTES AFFECTEES A L'EQ	2 300,00	0,00	2 300,00
001 - Déficit d'investissement reporté	4 572,00		4 572,00	021 - Virement de la section de fonctionne	1 100,00		1 100,00
13912 - Régions	1 000,00		1 000,00	1068 - Autres réserves	4 572,00		4 572,00
13917 - Budget communautaire et fonds s	1 100,00		1 100,00	28181 - Install.générales,agencement & a	1 000,00		1 000,00
13918 - Autres	300,00		300,00	28183 - Matériel de bureau et matériel in	2 000,00		2 000,00
				28184 - Mobilier	4 000,00		4 000,00
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	6 972,00	0,00	6 972,00	TOTAL RECETTES FINANCIERES	12 672,00	0,00	12 672,00
TOTAL INVESTISSEMENT	14 972,00	0,00	14 972,00	TOTAL INVESTISSEMENT	14 972,00	0,00	14 972,00

Excédent de budgétisation de l'investissement : 0,00 (Réal + Ordre)

Déficit de budgétisation de l'investissement : 5 700,00 (Réal uniquement)

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2018				Budget Primitif 2019			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	31 240,00	22 586,49	8 653,51	72	44 160,00		44 160,00	41,4
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	13 900,00	9 869,42	4 030,58	71	22 600,00		22 600,00	62,6
61 - SERVICES EXTERIEURS	1 460,00		1 460,00	0	2 560,00		2 560,00	75,3
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	15 880,00	12 717,07	3 162,93	80	19 000,00		19 000,00	19,6
012 - Charges de personnel et frais assimilés	52 822,00	44 551,56	8 270,44	84	53 000,00		53 000,00	0,3
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	52 822,00	44 551,56	8 270,44	84	53 000,00		53 000,00	0,3
65 - Autres charges de gestion courante	220,00	220,00	0,00	100				-100,0
Total dépenses réelles	84 282,00	67 358,05	16 923,95	79	97 160,00		97 160,00	15,3
Total dépenses de fonctionnement	84 282,00	67 358,05	16 923,95	79	97 160,00		97 160,00	15,3

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2018				Budget Primitif 2019			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	29 000,00	21 402,46	7 597,54	73	35 000,00		35 000,00	20,7
74 - Subventions d'exploitation	55 282,00	45 950,59	9 331,41	83	62 160,00		62 160,00	12,4
77 - Produits exceptionnels		5,00	-5,00	0				
Total recettes réelles	84 282,00	67 358,05	16 923,95	79	97 160,00		97 160,00	15,3
Total recettes de fonctionnement	84 282,00	67 358,05	16 923,95	79	97 160,00		97 160,00	15,3

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2018				Budget Primitif 2019			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde de fonctionnement								

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2018				Budget Primitif 2019			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	31 240,00	22 586,49	8 653,51	72	44 160,00		44 160,00	41,4
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	13 900,00	9 869,42	4 030,58	71	22 600,00		22 600,00	62,6
604 - Achats d'études et prestations de services	10 000,00	7 019,62	2 980,38	70	18 000,00		18 000,00	80,0
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	200,00		200,00	0	300,00		300,00	50,0
6064 - Fournitures administratives	700,00		700,00	0	800,00		800,00	14,3
607 - Achats de marchandises	3 000,00	2 849,80	150,20	94	3 500,00		3 500,00	16,7
61 - SERVICES EXTERIEURS	1 460,00		1 460,00	0	2 560,00		2 560,00	75,3
6135 - Locations mobilières	400,00		400,00	0	1 200,00		1 200,00	200,0
61528 - Autres	200,00		200,00	0	200,00		200,00	0,0
6156 - Maintenance	200,00		200,00	0	300,00		300,00	50,0
6168 - Autres	620,00		620,00	0	800,00		800,00	29,0
618 - Divers	40,00		40,00	0	60,00		60,00	50,0
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	15 880,00	12 717,07	3 162,93	80	19 000,00		19 000,00	19,6
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	100,00		100,00	0	100,00		100,00	0,0
6231 - Annonces et insertions	2 800,00	2 706,67	93,33	96	3 500,00		3 500,00	25,0
6233 - Foires et expositions	4 980,00	63,55	4 916,45	1	2 000,00		2 000,00	-59,8
6236 - Catalogues et imprimés	2 000,00	1 472,40	527,60	73	3 000,00		3 000,00	50,0
6241 - Transport sur achats	100,00		100,00	0	100,00		100,00	0,0
6251 - Voyages et déplacements	1 300,00		1 300,00	0	800,00		800,00	-38,5
6257 - Réceptions	200,00	84,00	116,00	42	200,00		200,00	0,0
6261 - Frais d'affranchissement	500,00		500,00	0	500,00		500,00	0,0
6262 - Frais de télécommunications	900,00		900,00	0	1 000,00		1 000,00	11,1
6281 - Concours divers (cotisations...)	2 000,00	1 650,00	350,00	82	2 000,00		2 000,00	0,0
6287 - Remboursements de frais		6 740,45	-6 740,45	0				
6288 - Autres	1 000,00		1 000,00	0	5 800,00		5 800,00	480,0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	52 822,00	44 551,56	8 270,44	84	53 000,00		53 000,00	0,3
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	52 822,00	44 551,56	8 270,44	84	53 000,00		53 000,00	0,3
6218 - Autres personnel extérieur	52 822,00	44 551,56	8 270,44	84	53 000,00		53 000,00	0,3
65 - Autres charges de gestion courante	220,00	220,00	0,00	100				-100,0
6542 - Créances éteintes	200,00	200,00	0,00	100				-100,0
658 - Charges diverses de la gestion courante	20,00	20,00	0,00	100				-100,0
Total dépenses réelles	84 282,00	67 358,05	16 923,95	79	97 160,00		97 160,00	15,3

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2018				Budget Primitif 2019			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total dépenses de fonctionnement	84 282,00	67 358,05	16 923,95	79	97 160,00		97 160,00	15,3

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2018				Budget Primitif 2019			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	29 000,00	21 402,46	7 597,54	73	35 000,00		35 000,00	20,7
701 - Ventes de produits finis et intermédiaires	2 500,00	1 309,11	1 190,89	52	2 500,00		2 500,00	0,0
706 - Prestations de services	22 500,00	16 076,30	6 423,70	71	23 500,00		23 500,00	4,4
707 - Ventes de marchandises	3 500,00	3 810,30	-310,30	108	3 500,00		3 500,00	0,0
7081 - Produits de serv.exploités dans l'intérêt du pers.		88,50	-88,50	0				
7082 - Commissions et courtages	500,00	118,25	381,75	23	500,00		500,00	0,0
7088 - Autres prod.d'activ.annexes(abon.&vente ouvrages)					5 000,00		5 000,00	0,0
74 - Subventions d'exploitation	55 282,00	45 950,59	9 331,41	83	62 160,00		62 160,00	12,4
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	55 282,00	45 950,59	9 331,41	83	62 160,00		62 160,00	12,4
77 - Produits exceptionnels		5,00	-5,00	0				
778 - Autres produits exceptionnels		5,00	-5,00	0				
Total recettes réelles	84 282,00	67 358,05	16 923,95	79	97 160,00		97 160,00	15,3

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2018				Budget Primitif 2019			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total recettes de fonctionnement	84 282,00	67 358,05	16 923,95	79	97 160,00		97 160,00	15,3

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 4 février 2019 – 17h30 EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 24

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle du Conseil – Ancien Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 6

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, M. Frédéric BOUCHET, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, M. Philippe ROUTHIER, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Jean SIMONIN

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 30

Date de la convocation : 25 janvier 2019

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Daniel PUTIN, M. Rémy GAY, Mme Martine CHEVALIER

Secrétaire de séance : M. Jacques GUITON

Délibération n°2019-006 : Subvention à l'EPIC et convention d'objectifs et de moyens entre le Syndicat Mixte et l'EPIC – Office de Tourisme

- Vu l'article L. 133-7 du code du tourisme, précisant le budget de l'office de tourisme sous forme d'établissement industriel et commercial ;
- Considérant les budgets, principal et annexe, 2019 de l'EPIC-Office de Tourisme ;

M. le Président expose que le budget 2019 de l'Office de Tourisme prévoit une subvention du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne à hauteur de 232 500 euros.

De plus, une convention d'objectifs et de moyens peut être signée entre le Syndicat Mixte et l'Office de Tourisme. Le projet 2019 de cette convention est présenté en annexe.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VOTE** une subvention de 232 500 euros à l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne ;
- **APPROUVE** le projet de convention 2019 d'objectifs et de moyens entre le Syndicat mixte et l'Office de Tourisme et autoriser M. le Président à la signer.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 11/02/19
et publié, affiché ou notifié le... 11/02/19

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Le Président
Anthony VADOT

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS OFFICE DU TOURISME 2019

La présente convention a pour objet la formalisation des responsabilités mutuelles, des droits et devoirs, qui structurent la relation entre la collectivité et l'Office de Tourisme.

Entre

Le Syndicat Mixte la Bresse Bourguignonne représenté par son Président Monsieur Anthony VADOT, spécialement habilitée par délibération en date du 4 février 2019 ;

D'une part

Et

L'Office du Tourisme de Louhans du Pays de la Bresse Bourguignonne, représenté par sa directrice, Mme Mélodie VINCENT-JANNIN, spécialement habilitée par délibération du 22 janvier 2019 ;

D'autre part

- Vu les éléments de la compétence tourisme, exercés par le Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne : assurer l'accueil et l'information des touristes en séjour sur le Pays de la Bresse Bourguignonne, organiser et assurer la promotion touristique du Pays de la Bresse Bourguignonne, par le biais de la communication, l'animation, et la mise en marché de l'offre, participer à la coordination des interventions des différents partenaires du développement touristique local.
- Vu la délibération du comité syndical du 8 mars 2010 créant un Etablissement Public Industriel et Commercial, « Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne », chargée de la mise en œuvre de cette compétence à partir du 1^{er} septembre 2010 ;
- Vu le budget 2019 de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne approuvé par le comité syndical le 4 février 2019 ;
- Vu le budget 2019 du comité syndical, approuvé le 4 février 2019;

Les missions indiquées dans les statuts de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne sont les suivantes :

- assurer l'accueil et l'information des touristes sur le territoire ;
- assurer la promotion touristique du Pays de la Bresse Bourguignonne, en cohérence avec l'action du comité départemental du tourisme et du comité régional du tourisme ;
- contribuer à coordonner les interventions des divers partenaires intéressés au développement touristique local, en lien avec la structure porteuse du Pays de la Bresse Bourguignonne et le Syndicat Mixte à Vocation Touristique du Pays de la Bresse Bourguignonne ;
- élaborer des services et produits touristiques et assurer leur commercialisation dans les conditions prévues par la loi n°2009-888 de modernisation et de développement des services touristiques ainsi que des décrets d'application fixant les conditions d'exercice des activités relatives à la vente de voyages ou de séjours ;
- de vendre des produits, type produits boutique ou terroir ;

- créer des animations et événementiels d'intérêt intercommunautaire améliorant l'accueil des touristes et faisant la promotion touristique du territoire ;
- contribuer à l'animation et aux manifestations favorisant la fréquentation touristique dans le cadre d'un partenariat avec les communautés de communes ou les associations locales ayant leur soutien ;
- apporter son concours technique à la conception et à la réalisation sur les projets d'équipements collectifs touristiques pour lesquels il est consulté ;
- assurer un suivi de l'activité touristique.

ARTICLE I – MISSIONS DE L'OFFICE DE TOURISME

ACCUEIL :

- Pérenniser et organiser les points d'accueil et d'information sur le territoire du Pays de la Bresse Bourguignonne
- Assurer toute l'année un service permanent de réponses aux demandes en vis-à-vis et à distance (courrier, courriel, fax...)
- Organiser les moyens de tenir en permanence disponible une information à jour ;

INFORMATION

- Harmoniser les pratiques d'accueil sur le territoire ;
- Elargir la connaissance de l'offre touristique et patrimoniale locale ainsi que les services à l'ensemble des opérateurs et prestataires locaux ;
- Traiter, structurer et mettre à jour les informations ;
- Concevoir, réaliser, éditer et diffuser des documents d'accueil et d'information sur l'offre touristique locale et des supports marketing de produits de séjour ;
- Publier annuellement une liste des hébergements ;
- Développer une communication sur les actions de l'Office de tourisme envers les professionnels du tourisme ;

PROMOTION / COMMUNICATION

- Définir une politique locale de marketing et de communication touristique ;
- Développer l'identité et l'image de la destination Bresse bourguignonne,
- Développer une politique de promotion du territoire en liaison avec les prestataires et acteurs locaux, l'ADT 71 et Bourgogne Franche-Comté Tourisme
- Participer à des démarchages, salons, prospecter des professionnels ;

COORDINATION DES ACTEURS DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE LOCAL

- Assurer la promotion conjointe des diverses richesses culturelles, touristiques, événementielles de la Bresse Bourguignonne ;
- Fédérer les prestataires et les impliquer dans la valorisation de la destination Bresse Bourguignonne ;

COMMERCIALISATION

- Concevoir et diffuser des documents d'appui à la commercialisation d'offres touristiques locales ;
- Créer des circuits et itinéraires touristiques permettant la découverte du territoire et de son patrimoine naturel, culturel, architectural, gastronomique ;
- Etre immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours auprès d'Atout France ;
- Produire et commercialiser des produits touristiques associant les prestataires touristiques locaux ;
- Développer la vente boutique de produits liés à la découverte de la Bresse Bourguignonne

ANIMATION DU TERRITOIRE

- Proposer des animations à vocation intercommunautaire, améliorant l'accueil des touristes et la promotion du territoire ;
- Participer à des animations favorisant la fréquentation touristique sur le territoire de la Bresse Bourguignonne ou ayant un impact important pour la promotion du territoire ;

SUIVI DE L'ACTIVITE TOURISTIQUE

- Assurer un suivi de la fréquentation touristique et de la typologie de touristes au sein de l'office de tourisme de Pays et de ses bureaux d'accueil, dans les hébergements de la Bresse Bourguignonne, sites touristiques, etc ;
- Evaluer la satisfaction des clientèles vis-à-vis des services touristiques proposés sur le territoire ;
- Répondre aux enquêtes nationales et régionales de conjoncture et de fréquentation touristique ;

FONCTIONNEMENT

- L'Office de tourisme s'engage à mettre en place un fonctionnement lui permettant de maintenir a minima son classement en Office de Tourisme de catégorie II.
- L'Office de Tourisme est marqué « Qualité Tourisme » et s'engage à maintenir ses niveaux de service.

L'Office de Tourisme établit chaque année un plan d'actions annuel précisant les actions à mettre et soumis au comité syndical pour avis.

ARTICLE II : SOUTIEN FINANCIER DU SYNDICAT MIXTE

Pour permettre à l'Office de Tourisme de remplir l'ensemble de ses missions, le Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne lui attribuera annuellement les crédits de fonctionnement nécessaires et adapté à son classement et à son intégration dans la démarche qualité des Offices de Tourisme à l'échelle de ses différents bureaux d'accueil. Il s'engage également à lui reverser l'intégralité du produit de la taxe de séjour.

Par délibération du 4 février 2019, le Syndicat Mixte s'engage à attribuer une subvention de fonctionnement de 232 500 euros à l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne pour l'année 2019.

ARTICLE III : PAIEMENT

Le paiement de l'aide prévue sera effectué en deux ou trois fois.

ARTICLE IV : CONTROLE DE L'AIDE ATTRIBUEE

Chaque année, l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne, donnera au Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne, un compte rendu de l'emploi de l'aide attribuée, par l'intermédiaire de la transmission de son rapport d'activité et de ses comptes.

ARTICLE V : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est signée pour une période d'un an.

Louhans, le

La directrice de l'Office du Tourisme
Du Pays de la Bresse Bourguignonne

Le Président du Syndicat mixte
de la Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 4 février 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

<u>Nombre de délégués titulaires présents</u> : 24	L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle du Conseil – Ancien Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.
<u>Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative</u> : 6	Étaient présents : <u>Délégués titulaires</u> : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, M. Frédéric BOUCHET, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, M. Philippe ROUTHIER, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Jean SIMONIN
<u>Nombre de personnes ayant pris part à la délibération</u> : 30	
<u>Date de la convocation</u> : 25 janvier 2019	<u>Délégués suppléants avec voix délibérative</u> : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Daniel PUTIN, M. Rémy GAY, Mme Martine CHEVALIER

Secrétaire de séance : M. Jacques GUITON

Délibération n°2019-007 : Election d'un nouveau membre socioprofessionnel au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne

- *Vu la délibération du 8 mars 2010 portant sur la création de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne ;*
- *Vu les délibérations n°2014-039, n°2016-045 et n°2018-028 élisant les membres socioprofessionnels du comité de direction de l'Office de Tourisme ;*
- *Considérant le courrier de démission de Monsieur Dominique TAVERNIER, restaurateur ;*
- *Considérant la candidature de Madame Laurence SCHULTZ ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 21 janvier 2019 ;*

M. le Président rappelle que les membres du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, créé sous forme d'Établissement Public Industriel et Commercial, sont élus par le Comité syndical.

Le comité de direction est constitué de 19 membres : 10 délégués syndicaux du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et 9 membres socioprofessionnels, élus suite à appel à candidatures.

Suite à la démission de Monsieur Dominique TAVERNIER (restaurant l'Hutau à Louhans), il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau membre socioprofessionnel pour le sous collège « Hotellerie Restauration ».

Madame Laurence SCHULTZ de l'hôtel-restaurant Doubs Rivage, à Charette-Varenes, a fait acte de candidature.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **PROCEDE** à l'élection de Madame Laurence SCHULTZ au comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 11/02/19
et publié, affiché ou notifié le 11/02/19*

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT



**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 4 février 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 24

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle du Conseil – Ancien Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 6

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, M. Frédéric BOUCHET, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, M. Philippe ROUTHIER, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Jean SIMONIN

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 30

Date de la convocation : 25 janvier 2019

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Daniel PUTIN, M. Rémy GAY, Mme Martine CHEVALIER

Secrétaire de séance : M. Jacques GUITON

Délibération n°2019-008 : Compte de gestion 2018 du budget annexe « Instruction du droit des sols »

- *Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le compte de gestion transmis par le receveur municipal ;*

M. le comptable du trésor indique que le compte de gestion du budget annexe « Instruction du droit des sols » a bien été transmis et qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe « Instruction du droit des sols », dressé pour l'exercice 2018, par le comptable du Trésor n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 21/02/19
et publié, affiché ou notifié le 21/02/19*

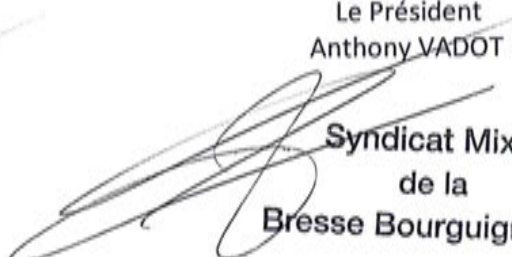
DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 4 février 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 23

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle du Conseil – Ancien Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 6

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, M. Frédéric BOUCHET, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean Michel LONGIN, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, M. Philippe ROUTHIER, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Jean SIMONIN

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 25 janvier 2019

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Daniel PUTIN, M. Rémy GAY, Mme Martine CHEVALIER

Secrétaire de séance : M. Jacques GUITON

Délibération n°2019-009 : Adoption compte administratif 2018 du budget annexe « Instruction du droit des sols »

- Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.2121-14 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la réunion de bureau du 21 janvier 2019 ;

M. le Président indique que l'arrêté des comptes du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne est constitué par le vote du comité syndical délibérant sur le compte administratif. Le vote de l'organe délibérant sur les comptes devant intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, M. le Président propose de voter le compte administratif 2018.

Le compte administratif 2018 dressé par M. le Président Anthony VADOT, ordonnateur, est présenté selon le document en annexe.

Comme indiqué dans le CGCT, il convient de désigner un membre du comité syndical, autre que le Président, pour présider au vote du compte administratif. M. le Président quitte la salle. M. Jacques GUITON préside le vote.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le compte administratif 2018 du budget annexe « Instruction du droit des sols ».

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le... 11/02/19
et publié, affiché ou notifié le... 11/02/19

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
011 - Charges à caractère général	9 150,00	7 926,72	1 224,28	87
61 - SERVICES EXTERIEURS	8 000,00	7 325,04	674,96	92
6156 - Maintenance	7 400,00	6 726,04	673,96	91
6182 - Documentation générale et technique	600,00	599,00	1,00	100
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 150,00	600,68	549,32	52
6251 - Voyages et déplacements	1 150,00	600,68	549,32	52
012 - Charges de personnel et frais assimilés	162 850,00	161 216,68	1 634,32	99
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 980,00	2 542,38	437,62	85
6332 - Cotisations versées au FNAL	250,00	90,81	159,19	36
6336 - Cotisations au centre national et CNFPT	2 300,00	2 179,15	120,85	95
6338 - Autres impôts, taxes & vers. assimilés sur rémunér.	430,00	272,42	157,58	63
64 - CHARGES DE PERSONNEL	159 870,00	158 673,30	1 196,70	99
64111 - Rémunération principale	86 700,00	78 869,57	7 830,43	91
64112 - NBI, supp. fam. de traite. & indemnité de résidence	3 150,00	2 969,92	180,08	94
64118 - Autres indemnités	23 500,00	23 100,92	399,08	98
64131 - Rémunération		9 744,93	-9 744,93	0
64138 - Autres indemnités		1 299,20	-1 299,20	0
6451 - Cotisations à l'URSSAF	18 000,00	15 515,26	2 484,74	86
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	26 700,00	25 512,41	1 187,59	96
6454 - Cotisations aux ASSEDIC		525,09	-525,09	0
6458 - Cotisations aux organismes sociaux	400,00	316,00	84,00	79
6474 - Versements aux autres oeuvres sociales	820,00	820,00		
6475 - Médecine du travail, pharmacie	600,00		600,00	0
Total dépenses réelles	172 000,00	169 141,40	2 858,60	98
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	12 267,00	12 266,36	0,64	100
6811 - Dot. aux amort. des immo. incorporelles & corporelles	12 267,00	12 266,36	0,64	100
Total dépenses d'ordre	12 267,00	12 266,36	0,64	100
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Total dépenses de fonctionnement	184 267,00	181 407,76	2 859,24	98

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
74 - Dotations, subventions et participations	172 000,00	169 141,40	2 858,60	98
74748 - Autres communes	172 000,00	169 141,40	2 858,60	98
Total recettes réelles	172 000,00	169 141,40	2 858,60	98

RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	12 267,00	10 366,36	1 900,64	85
777 - Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	12 267,00	10 366,36	1 900,64	85
Total recettes d'ordre	12 267,00	10 366,36	1 900,64	85

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Total recettes de fonctionnement	184 267,00	179 507,76	4 759,24	97

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
20 - Immobilisations incorporelles	6 500,00	5 595,24	904,76	86
2051 - Concessions et droits similaires	6 500,00	5 595,24	904,76	86
Total dépenses réelles hors opérations	6 500,00	5 595,24	904,76	86

DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Année 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	12 267,00	10 366,36	1 900,64	85
13918 - Autres	12 267,00	10 366,36	1 900,64	85
Total dépenses d'ordre	12 267,00	10 366,36	1 900,64	85

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Total dépenses hors opérations	18 767,00	15 961,60	2 805,40	85

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
10 - Dotations, fonds divers et reserves	166,00	166,00	0,00	100
10222 - FCTVA	166,00	166,00		
13 - Subventions d'investissement reçues	6 334,00	3 529,24	2 804,76	56
1318 - Autres	6 334,00	3 529,24	2 804,76	56
Total recettes réelles hors opérations	6 500,00	3 695,24	2 804,76	57

RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Année 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	12 267,00	12 266,36	0,64	100
28051 - Concessions et droits similaires	6 294,00	6 294,00		100
28183 - Matériel de bureau et informatique	3 595,00	3 594,80	0,20	100
28184 - Mobilier	2 378,00	2 377,56	0,44	100
Total recettes d'ordre	12 267,00	12 266,36	0,64	100

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Total recettes hors opérations	18 767,00	15 961,60	2 805,40	85

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 4 février 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

<u>Nombre de délégués titulaires présents</u> : 24	L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle du Conseil – Ancien Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.
<u>Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative</u> : 6	Etaient présents : <u>Délégués titulaires</u> : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, M. Frédéric BOUCHET, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, M. Philippe ROUTHIER, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Jean SIMONIN
<u>Nombre de personnes ayant pris part à la délibération</u> : 30	
<u>Date de la convocation</u> : 25 janvier 2019	<u>Délégués suppléants avec voix délibérative</u> : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Daniel PUTIN, M. Rémy GAY, Mme Martine CHEVALIER

Secrétaire de séance : M. Jacques GUITON

Délibération n°2019-010 : Affectation des résultats du budget annexe « Instruction du droit des sols »

M. le Président indique qu'il convient d'affecter les résultats au 31 décembre 2018.

Vu le résultat au 31 décembre 2018 du budget annexe pour un montant de - 1900 euros en fonctionnement et 0.00 euros en investissement, et compte tenu des résultats antérieurs cumulés de 0 euros en fonctionnement et 0 euros en investissement,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de l'affectation suivante :

Fonctionnement :

- Déficit de fonctionnement reporté (article 002) : - 1 900€

Investissement :

- Excédent d'investissement reporté (article 001) : 0

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 11/02/19
et publié, affiché ou notifié le 11/02/19*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



BUDGET ANNEXE

INSTRUCTION DROIT DES SOLS

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	Affectation résultat	Résultats 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement				-
Fonctionnement				-1 900,00
	-	-	-	-1 900,00

Résultat Investissement (A)		-
Restes à réaliser dépenses (B)		-
Restes à réaliser recettes (C)		-
(A)+(B)+(C) (Besoin de Financement si négatif)		-

Affectation résultat de Fonctionnement		-1 900,00
Réserves	C/1068	-
Report à nouveau	C/002	-1 900,00

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 4 février 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 24

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle du Conseil – Ancien Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 6

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, M. Frédéric BOUCHET, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, M. Philippe ROUTHIER, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Jean SIMONIN

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 30

Date de la convocation : 25 janvier 2019

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Daniel PUTIN, M. Rémy GAY, Mme Martine CHEVALIER

Secrétaire de séance : M. Jacques GUITON

Délibération n°2019-011 : Vote du budget annexe « Instruction du droit des sols » 2019

- *Vu l'article L. 5212-18 à L. 5212-25 du CGCT ;*
- *Vu les articles 12 et 13 des statuts du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne ;*
- *Vu le débat d'orientation budgétaire 2019 organisé lors du Comité syndical du 10 décembre 2018;*
- *Considérant la réunion de bureau du 21 janvier 2019 ;*

M. le Président présente le budget annexe « Instruction du droit des sols » pour 2019, tel qu'annexé.

<u>Fonctionnement :</u>	<u>Investissement :</u>
- Dépenses : 200 856 €	- Dépenses : 6 575 €
- Recettes : 200 856 €	- Recettes : 6 575 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VOTE** le budget annexe « Instruction du droit des sols », pour l'année 2019, par nature et par fonction.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 11/02/19
et publié, affiché ou notifié le 11/02/19*

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



DETAIL DU FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2019			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
74 - Dotations, subventions et participations	193 260,00		193 260,00	0,0
74748 - Autres communes	193 260,00		193 260,00	0,0
75 - Autres produits de gestion courante	100,00		100,00	0,0
7588 - Autres produits divers de gestion courante	100,00		100,00	0,0
77 - Produits exceptionnels	3 966,00		3 966,00	0,0
774 - Subventions exceptionnelles	3 966,00		3 966,00	0,0
Total recettes réelles	197 326,00		197 326,00	0,0

RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2019			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	3 530,00		3 530,00	0,0
777 - Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	3 530,00		3 530,00	0,0
Total recettes d'ordre	3 530,00		3 530,00	0,0

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2019			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total recettes de fonctionnement	200 856,00		200 856,00	0,0

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2019			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
10 - Dotations, fonds divers et reserves	979,00		979,00	0,0
10222 - FCTVA	979,00		979,00	0,0
Total recettes réelles hors opérations	979,00		979,00	0,0

RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2019			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	5 596,00		5 596,00	-54,4
28051 - Concessions et droits similaires	5 596,00		5 596,00	-11,1
28183 - Matériel de bureau et informatique				-100,0
28184 - Mobilier				-100,0
Total recettes d'ordre	5 596,00		5 596,00	0,0

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2019			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total recettes hors opérations	6 575,00		6 575,00	0,0

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 4 février 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 24

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle du Conseil – Ancien Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 6

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, M. Frédéric BOUCHET, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, M. Philippe ROUTHIER, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Jean SIMONIN

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 30

Date de la convocation : 25 janvier 2019

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Daniel PUTIN, M. Rémy GAY, Mme Martine CHEVALIER

Secrétaire de séance : M. Jacques GUITON

Délibération n°2019-012 : Validation de l'annexe financière 2019 de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol

- *Vu la délibération n°2015-019 du 8 juin 2015 relative à la validation de la convention type de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ;*
- *Vu la délibération n°2016-007 du 8 février 2016 relative à la validation de l'annexe financière 2016 de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol et de l'avenant n°1 concernant les dossiers « accessibilité des ERP » ;*
- *Vu le débat d'orientation budgétaire 2019 organisé lors du Comité syndical du 10 décembre 2018;*
- *Considérant la réunion de bureau du 21 janvier 2019 ;*

M. le Président indique que la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol signée entre le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et chaque commune prévoit une actualisation annuelle de l'annexe financière. Celle-ci indique le montant des 2 avances payables en avril et en aout ainsi que le coût estimatif pour l'année, par commune.

Ainsi, M. le Président propose les répartitions suivantes pour les 49 communes concernées, basées sur le nombre de dossiers traités par commune en 2018 (du 15 décembre 2017 au 14 décembre 2018) pour les 39 communes « historiques » et en 2017 (chiffres fournis par la DDT) pour les 10 communes de Bresse Revermont 71.

Communes	Equivalents PC 2018 ou 2017 (10 communes)	Clé de répartition (%)	Avance payable en avril 2019	Avance payable en aout 2019	Coût prévisionnel 2019
L'ABERGEMENT STE COLOMBE	33,8	2,80	1 894,93	1 894,93	5 414,08
BANTANGES	19,3	1,60	1 082,82	1 082,82	3 093,76
BAUDRIERES	20,9	1,73	1 170,80	1 170,80	3 345,13

BEAUREPAIRE EN BRESSE	15,7	1,30	879,79	879,79	2 513,68
BOSJEAN	5,8	0,48	324,85	324,85	928,13
BRANGES	81,9	6,80	4 601,97	4 601,97	13 148,48
BRIENNE	8,7	0,72	487,27	487,27	1 392,19
BRUAILLES	29,3	2,43	1 644,53	1 644,53	4 698,65
CHAMPAGNAT	15,4	1,28	866,25	866,25	2 475,01
LA CHAPELLE NAUDE	14,7	1,22	825,65	825,65	2 358,99
LA CHAPELLE THECLE	19,1	1,58	1 069,28	1 069,28	3 055,09
CUISEAUX	45,2	3,75	2 537,85	2 537,85	7 251,00
CUISERY	28,4	2,36	1 597,16	1 597,16	4 563,30
DICONNE	10,4	0,86	582,02	582,02	1 662,90
DOMMARTIN LES CUISEAUX	9,1	0,76	514,34	514,34	1 469,54
FLACEY	14,7	1,22	825,65	825,65	2 358,99
LA FRETTE	5	0,41	277,47	277,47	792,78
FRONTENAUD	11,5	0,95	642,92	642,92	1 836,92
LA GENETE	16,6	1,38	933,93	933,93	2 668,37
JUIF	5	0,41	277,47	277,47	792,78
LESSARD EN BRESSE	4,1	0,34	230,10	230,10	657,42
LOUHANS	145,4	12,10	8 188,79	8 188,79	23 396,53
MERVANS	24,7	2,05	1 387,36	1 387,36	3 963,88
LE MIROIR	9,8	0,81	548,18	548,18	1 566,22
MONTAGNY PRES LOUHANS	9,7	0,80	541,41	541,41	1 546,88
MONTCONY	13,5	1,12	757,97	757,97	2 165,63
MONTPONT EN BRESSE	23,2	1,93	1 306,15	1 306,15	3 731,85
MONTRET	17,6	1,46	988,07	988,07	2 823,06
ORMES	11,1	0,92	622,62	622,62	1 778,91
OUROUX SUR SAONE	86,7	7,19	4 865,90	4 865,90	13 902,58
RATTE	7,8	0,65	439,89	439,89	1 256,84
SAGY	41	3,40	2 300,98	2 300,98	6 574,24
SAILLENARD	33,6	2,79	1 888,16	1 888,16	5 394,74
SAINT CHRISTOPHE EN BRESSE	21,2	1,76	1 191,10	1 191,10	3 403,14
SAINTE CROIX	13,4	1,11	751,21	751,21	2 146,30
SAINT ETIENNE EN BRESSE	20,6	1,71	1 157,26	1 157,26	3 306,46
ST GERMAIN DU BOIS	52,7	4,37	2 957,44	2 957,44	8 449,83
SAINT GERMAIN DU PLAIN	41,4	3,44	2 328,05	2 328,05	6 651,58
SAINT MARTIN DU MONT	3,4	0,28	189,49	189,49	541,41
SAINT USUGE	30,9	2,56	1 732,51	1 732,51	4 950,02
SAINT VINCENT EN BRESSE	10,8	0,90	609,08	609,08	1 740,24
SAVIGNY EN REVERMONT	32,3	2,68	1 813,72	1 813,72	5 182,05
SENS SUR SEILLE	14,1	1,17	791,81	791,81	2 262,31
SERLEY	14,7	1,22	825,65	825,65	2 358,99
SIMANDRE	43,2	3,58	2 422,80	2 422,80	6 922,29
SORNAY	25,2	2,09	1 414,43	1 414,43	4 041,22
THUREY	10,2	0,85	575,25	575,25	1 643,56
TRONCHY	6,7	0,56	378,99	378,99	1 082,82
VARENNES SAINT SAUVEUR	25,6	2,12	1 434,73	1 434,73	4 099,23
TOTAL	1 205,1	100	67 676,05	67 676,05	193 360,00

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** l'actualisation annuelle 2019 de l'annexe financière à la convention,
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 11/02/19
et publié, affiché ou notifié le 11/02/19*

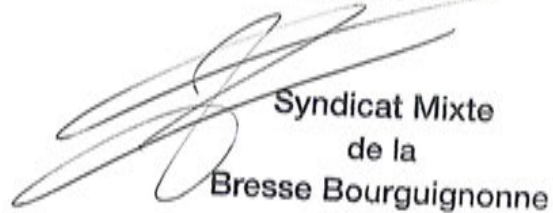
**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT



**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 4 février 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

<u>Nombre de délégués titulaires présents</u> : 24	L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle du Conseil – Ancien Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.
<u>Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative</u> : 6	Etaient présents : <u>Délégués titulaires</u> : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, M. Frédéric BOUCHET, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, M. Philippe ROUTHIER, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Jean SIMONIN
<u>Nombre de personnes ayant pris part à la délibération</u> : 30	
<u>Date de la convocation</u> : 25 janvier 2019	<u>Délégués suppléants avec voix délibérative</u> : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Daniel PUTIN, M. Rémy GAY, Mme Martine CHEVALIER

Secrétaire de séance : M. Jacques GUITON

Délibération n°2019-013 : Compte de gestion 2018 du budget principal

- Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le compte de gestion transmis par le comptable du Trésor ;

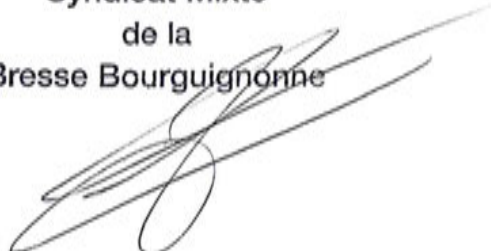
M. le comptable du Trésor indique que le compte de gestion du budget principal a bien été transmis et qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2018, par le comptable du Trésor n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le ..11/02/19
et publié, affiché ou notifié le ..11/02/19*

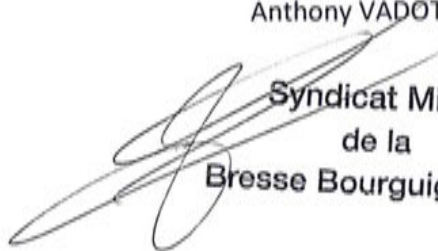
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 4 février 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 23

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle du Conseil – Ancien Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 6

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, M. Frédéric BOUCHET, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean Michel LONGIN, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, M. Philippe ROUTHIER, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Jean SIMONIN

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 29

Date de la convocation :
25 janvier 2019

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Daniel PUTIN, M. Rémy GAY, Mme Martine CHEVALIER

Secrétaire de séance : M. Jacques GUITON

Délibération n°2019-014 : Adoption compte administratif 2018 du budget principal

- *Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu les articles L.2121-14 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 21 janvier 2019 ;*

M. le Président indique que l'arrêté des comptes du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne est constitué par le vote du comité syndical délibérant sur le compte administratif. Le vote de l'organe délibérant sur les comptes devant intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, M. le Président propose de voter le compte administratif 2018.


Le compte administratif 2018 dressé par M. le Président, Anthony VADOT, ordonnateur est présenté selon le document en annexe.

Comme indiqué dans le CGCT, il convient de désigner un membre du Comité syndical, autre que le Président pour présider au vote du compte administratif. M. le Président quitte la salle. M. Jacques GUITON préside le vote.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

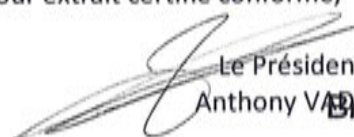
- **ADOpte** le compte administratif 2018 du budget principal.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 11/02/19
et publié, affiché ou notifié le 11/02/19*


**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,


Le Président
Anthony VADOT
**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
011 - Charges à caractère général	144 608,00	113 465,13	31 142,87	79
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	5 000,00	3 069,14	1 930,86	61
60632 - Fournitures de petit équipement	700,00	418,39	281,61	60
6064 - Fournitures administratives	4 300,00	2 650,75	1 649,25	62
61 - SERVICES EXTERIEURS	122 458,00	95 933,83	26 524,17	78
611 - Contrats de prestations de services	37 000,00	28 400,00	8 600,00	77
6135 - Locations mobilières	3 700,00	3 139,20	560,80	85
614 - Charges locatives et de copropriété	17 800,00	17 419,80	380,20	98
61558 - Autres biens mobiliers	500,00		500,00	0
6156 - Maintenance	6 500,00	5 300,72	1 199,28	82
6161 - Multirisques	1 200,00	1 123,32	76,68	94
617 - Etudes et recherches	54 958,00	39 858,00	15 100,00	73
6182 - Documentation générale et technique	500,00	449,20	50,80	90
6184 - Versements à des organismes de formation	250,00		250,00	0
6188 - Autres frais divers	50,00	243,59	-193,59	487
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	17 150,00	14 462,16	2 687,84	84
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	450,00	435,49	14,51	97
6251 - Voyages et déplacements	5 000,00	2 822,83	2 177,17	57
6257 - Réceptions	500,00	461,54	38,46	92
6261 - Frais d'affranchissement	5 000,00	4 239,87	760,13	85
6262 - Frais de télécommunications	3 800,00	4 234,43	-434,43	111
627 - Services bancaires et assimilés	400,00	400,00		
6281 - Concours divers (cotisations...)	2 000,00	1 868,00	132,00	93
012 - Charges de personnel et frais assimilés	250 665,00	221 032,94	29 632,06	88
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	440,00		440,00	0
6218 - Autres personnel extérieur	440,00		440,00	0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 600,00	4 561,40	-961,40	127
6332 - Cotisations versées au FNAL	200,00	131,55	68,45	66
6336 - Cotisations au centre national et CNFPT	2 900,00	4 010,15	-1 110,15	138
6338 - Autres impôts, taxes & vers. assimilés sur rémunér.	500,00	419,70	80,30	84
64 - CHARGES DE PERSONNEL	246 625,00	216 471,54	30 153,46	88
64111 - Rémunération principale	61 500,00	41 240,55	20 259,45	67
64112 - NBI, supp. fam. de traite. & indemnité de résidence	5 500,00	3 560,03	1 939,97	65
64118 - Autres indemnités	17 000,00	11 777,42	5 222,58	69
64131 - Rémunération	71 000,00	76 240,63	-5 240,63	107
64138 - Autres indemnités	23 000,00	24 433,22	-1 433,22	106
6451 - Cotisations à l'URSSAF	38 000,00	35 390,19	2 609,81	93
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	24 500,00	18 166,07	6 333,93	74

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
6454 - Cotisations aux ASSEDIC	4 500,00	4 638,43	-138,43	103
6474 - Versements aux autres oeuvres sociales	1 025,00	1 025,00		
6475 - Médecine du travail, pharmacie	600,00		600,00	0
014 - Atténuations de produits	72 000,00	67 500,16	4 499,84	94
7398 - Reversements, restitutions et prélèvements divers	72 000,00	67 500,16	4 499,84	94
65 - Autres charges de gestion courante	236 500,00	235 859,78	640,22	100
6531 - Indemnités	5 000,00	4 644,84	355,16	93
6532 - Frais de mission	500,00	326,38	173,62	65
6533 - Cotisations de retraite	500,00	388,56	111,44	78
657364 - A caractère industriel et commercial	230 500,00	230 500,00		
66 - Charges financières	800,00	608,91	191,09	76
6615 - Intérêts des comptes courants&de dépôts créditeurs	800,00	608,91	191,09	76
022 - Dépenses imprévues	6 039,00		6 039,00	0
002 - Déficit de fonctionnement reporté	95 427,00		95 427,00	0
Total dépenses réelles	806 039,00	638 466,92	167 572,08	79

DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	64 212,00	64 209,96	2,04	100
6811 - Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	64 212,00	64 209,96	2,04	100
Total dépenses d'ordre	64 212,00	64 209,96	2,04	100

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Total dépenses de fonctionnement	870 251,00	702 676,88	167 574,12	81

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
73 - Impôts et taxes	72 000,00	67 500,16	4 499,84	94
7362 - Taxes de séjour	72 000,00	67 500,16	4 499,84	94
74 - Dotations, subventions et participations	713 273,00	582 344,42	130 928,58	82
74718 - Autres	25 000,00	27 000,00	-2 000,00	108
7472 - Régions	35 290,00	37 620,00	-2 330,00	107
7473 - Départements	3 500,00	3 000,00	500,00	86
74758 - Autres groupements	369 247,00	369 247,14	-0,14	100
7477 - Budget communautaire et fonds structurels	280 236,00	145 477,28	134 758,72	52
77 - Produits exceptionnels	60 000,00	7 065,24	52 934,76	12
7788 - Produits exceptionnels divers	60 000,00	7 065,24	52 934,76	12
013 - Atténuations de charges	5 000,00	5 249,00	-249,00	105
6459 - Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	5 000,00	5 249,00	-249,00	105
Total recettes réelles	860 273,00	662 158,82	188 114,18	78

RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	19 978,00	19 978,00		
777 - Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	19 978,00	19 978,00		
Total recettes d'ordre	19 978,00	19 978,00		

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Total recettes de fonctionnement	870 251,00	682 136,82	188 114,18	78

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
20 - Immobilisations incorporelles	2 000,00	0,00	2 000,00	0
2051 - Concessions et droits similaires	2 000,00		2 000,00	0
204 - Subventions d'équipement versées	6 334,00	3 529,24	2 804,76	56
2041631 - Biens mobiliers, matériel et études	6 334,00	3 529,24	2 804,76	56
21 - Immobilisations corporelles	3 000,00	0,00	3 000,00	0
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	2 000,00		2 000,00	0
2184 - Mobilier	1 000,00		1 000,00	0
Total dépenses réelles hors opérations	11 334,00	3 529,24	7 804,76	31

DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Année 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	19 978,00	19 978,00	0,00	100
13912 - Régions	10 978,00	10 978,00		100
13913 - Départements	9 000,00	9 000,00		100
Total dépenses d'ordre	19 978,00	19 978,00	0,00	100

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Total dépenses hors opérations	31 312,00	23 507,24	7 804,76	75

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
001 - Excédent d'investissement reporté	55 572,00		55 572,00	0
10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 422,00	6 420,00	2,00	100
10222 - FCTVA	6 422,00	6 420,00	2,00	100
13 - Subventions d'investissement reçues	29 890,00	29 890,00		100
1312 - Régions	29 890,00	29 890,00		
Total recettes réelles hors opérations	91 884,00	36 310,00	55 574,00	40

RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Année 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	64 212,00	64 209,96	2,04	100
2802 - Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	49 639,00	49 638,58	0,42	100
28041631 - Biens mobiliers, matériel et études	10 367,00	10 366,36	0,64	100
28183 - Matériel de bureau et informatique	2 048,00	2 048,00		100
28184 - Mobilier	2 158,00	2 157,02	0,98	100
Total recettes d'ordre	64 212,00	64 209,96	2,04	100

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Total recettes hors opérations	156 096,00	100 519,96	55 576,04	64

DETAIL DES OPERATIONS DE COMPTE DE TIERS
OPERATION N° 10 - CEE TEPCV

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
4581 - Dépenses (à subdiviser par mandat)	1 140 000,00		1 140 000,00	0
Total Dépenses	1 140 000,00	0,00	1 140 000,00	

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2018			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
4582 - Recettes (à subdiviser par mandat)	1 140 000,00	134 239,74	1 005 760,26	12
Total Recettes	1 140 000,00	134 239,74	1 005 760,26	

Solde de l'opération	0,00	134 239,74	-134 239,74	
-----------------------------	-------------	-------------------	--------------------	--

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 4 février 2019 – 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 24

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle du Conseil – Ancien Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 6

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, M. Frédéric BOUCHET, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, M. Philippe ROUTHIER, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Jean SIMONIN

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 30

Date de la convocation : 25 janvier 2019

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Daniel PUTIN, M. Rémy GAY, Mme Martine CHEVALIER

Secrétaire de séance : M. Jacques GUITON

Délibération n°2019-015 : Affectation des résultats du budget principal

M. le Président indique qu'il convient d'affecter les résultats au 31 décembre 2018 tels que présentés en annexe.

Vu le résultat au 31 décembre 2018 du budget pour un montant de – 20 540.06 euros en fonctionnement et 211 252.46 euros en investissement, et compte tenu des résultats antérieurs cumulés de - 95 426.52 euros en fonctionnement et 55 571.68 euros en investissement,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de l'affectation suivante :

Fonctionnement :

- Déficit de fonctionnement reporté (article 002) : - 115 966.58€

Investissement :

- Excédent d'investissement reporté (article 001) : + 266 824.14€

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le M.10.2.19
et publié, affiché ou notifié le M.10.2.19*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



BUDGET GENERAL

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	Affectation résultat	Résultats 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	55 571,68		211 252,46	266 824,14
Fonctionnement	- 95 426,52		- 20 540,06	- 115 966,58
	- 39 854,84	-	190 712,40	150 857,56

Résultat Investissement (A)		266 824,14
Restes à réaliser dépenses (B)	-	134 840,00
Restes à réaliser recettes (C)		-
(A)+(B)+(C) (Besoin de Financement si négatif)		131 984,14

Affectation résultat de Fonctionnement		- 115 966,58
Réserves	C/1068	-
Report à nouveau	C/002	- 115 966,58

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 4 février 2019 – 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 24

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle du Conseil – Ancien Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 6

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, M. Frédéric BOUCHET, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, M. Philippe ROUTHIER, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Jean SIMONIN

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 30

Date de la convocation : 25 janvier 2019

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Daniel PUTIN, M. Rémy GAY, Mme Martine CHEVALIER

Secrétaire de séance : M. Jacques GUITON

Délibération n°2019-016 : Vote du budget principal 2019

- *Vu l'article L. 5212-18 à L. 5212-25 du CGCT ;*
- *Vu les articles 12 et 13 des statuts du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne ;*
- *Vu le débat d'orientation budgétaire 2019 organisé lors du Comité syndical du 10 décembre 2019;*
- *Considérant la réunion de bureau du 21 janvier 2019 ;*

M. le Président présente le budget principal, conformément à l'annexe.

<u>Fonctionnement :</u>	<u>Investissement :</u>
- Dépenses : 780 944 €	- Dépenses : 1 168 956 €
- Recettes : 780 944 €	- Recettes : 1 321 645 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VOTE** le budget principal pour l'année 2019, par nature et par fonction.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 11/02/19
et publié, affiché ou notifié le 11/02/19*

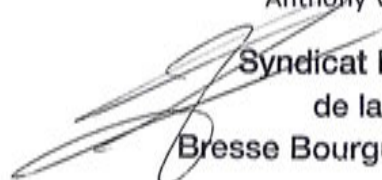
**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2019			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
6454 - Cotisations aux ASSEDIC	4 000,00		4 000,00	0,0
6474 - Versements aux autres oeuvres sociales	1 035,00		1 035,00	0,0
6475 - Médecine du travail, pharmacie	1 000,00		1 000,00	0,0
014 - Atténuations de produits	70 000,00		70 000,00	0,0
7398 - Reversements, restitutions et prélèvements divers	70 000,00		70 000,00	0,0
65 - Autres charges de gestion courante	242 566,00		242 566,00	0,0
6531 - Indemnités	5 000,00		5 000,00	0,0
6532 - Frais de mission	500,00		500,00	0,0
6533 - Cotisations de retraite	500,00		500,00	0,0
657363 - A caractère administratif	3 966,00		3 966,00	0,0
657364 - A caractère industriel et commercial	232 500,00		232 500,00	0,0
65888 - Autres	100,00		100,00	0,0
66 - Charges financières	800,00		800,00	0,0
6615 - Intérêts des comptes courants&de dépôts créditeurs	800,00		800,00	0,0
022 - Dépenses imprévues	842,00		842,00	0,0
002 - Déficit de fonctionnement reporté	115 967,00		115 967,00	0,0
Total dépenses réelles	735 855,00		735 855,00	0,0

DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2019			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	45 089,00		45 089,00	0,0
6811 - Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	45 089,00		45 089,00	0,0
Total dépenses d'ordre	45 089,00		45 089,00	0,0

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2019			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total dépenses de fonctionnement	780 944,00		780 944,00	0,0

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2019			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
20 - Immobilisations incorporelles	800,00		800,00	0,0
2051 - Concessions et droits similaires	800,00		800,00	0,0
21 - Immobilisations corporelles	1 600,00	600,00	2 200,00	0,0
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	600,00	600,00	1 200,00	0,0
2184 - Mobilier	1 000,00		1 000,00	0,0
Total dépenses réelles hors opérations	2 400,00	600,00	3 000,00	0,0

DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2019			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	25 956,00		25 956,00	29,9
13912 - Régions	16 956,00		16 956,00	54,5
13913 - Départements	9 000,00		9 000,00	0,0
Total dépenses d'ordre	25 956,00		25 956,00	0,0

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2019			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total dépenses hors opérations	28 356,00	600,00	28 956,00	0,0

DETAIL DES OPERATIONS DE COMPTE DE TIERS
OPERATION N° 10 - CEE TEPCV

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2019			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
4581 - Dépenses (à subdiviser par mandat)	1 005 760,00	134 240,00	1 140 000,00	0,0
Total Dépenses	1 005 760,00	134 240,00	1 140 000,00	

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2019			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
4582 - Recettes (à subdiviser par mandat)	1 005 760,00		1 005 760,00	0,0
Total Recettes	1 005 760,00	0,00	1 005 760,00	

Solde de l'opération	0,00	-134 240,00	-134 240,00	
-----------------------------	-------------	--------------------	--------------------	--

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 4 février 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 24

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle du Conseil – Ancien Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 6

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, M. Frédéric BOUCHET, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, M. Philippe ROUTHIER, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Jean SIMONIN

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 30

Date de la convocation : 25 janvier 2019

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Daniel PUTIN, M. Rémy GAY, Mme Martine CHEVALIER

Secrétaire de séance : M. Jacques GUITON

Délibération n°2019-017 : Vote de la participation des communautés de communes

- *Vu l'article L. 5212-18 à L. 5212-25 du CGCT ;*
- *Vu les articles 12 et 13 des statuts du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne ;*
- *Vu le débat d'orientation budgétaire 2019 organisé lors du Comité syndical du 10 décembre 2018;*
- *Considérant la réunion de bureau du 21 janvier 2019 ;*

M. le Président expose le budget principal, les dépenses et recettes prévisionnelles, et rappelle l'article 13 des statuts : « *Toute personne publique adhérant aux présents statuts s'engage à verser une contribution directement proportionnelle au nombre d'habitants. La population prise en compte pour le calcul des contributions est la population municipale retenue par le dernier recensement officiel de la population. La délibération portant fixation des participations des communautés de communes devra faire apparaître la part destinée au financement de chacune des compétences du syndicat mixte.* »

Il indique que le Syndicat mixte devra en 2019 :

- Verser une subvention de fonctionnement pour l'Office de Tourisme de Pays au regard de la nouvelle dynamique au sein de l'Office qui développe la mise en œuvre de projets d'animation locale et de valorisation du territoire et de ses acteurs touristiques.
- Accompagner les communes et les communautés de communes dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme et leurs projets urbains avec le SCoT et en lien avec le projet du territoire sur la transition énergétique
- Assurer l'animation et la mise en œuvre des dispositifs contractuels : LEADER, contrat territorial, contrat fluvestre, contrat local de santé.

Ainsi, M. le Président propose les participations suivantes pour chaque communauté de communes :

Communauté de communes	Pop. municipale 2019	Proposition en € par habitant / Tourisme	Sous-total compétence Tourisme	Proposition en € par habitant / SCoT	Sous-total compétence SCoT	Proposition en € par habitant / Développement local	Sous-total compétence Développement local	Participation 2019
Bresse Louhannaise Intercom'	28446	3,48	98 992,08	0,50	14 223,00	1,56	44 375,76	157 590,84
Terres de Bresse	22184	3,48	77 200,32	0,50	11 092,00	1,56	34 607,04	122 899,36
Bresse Revermont 71	9865	3,48	34 330,20	0,50	4 932,50	1,56	15 389,40	54 652,10
Bresse Nord Intercom	6535	3,48	22 741,80	0,50	3 267,50	1,56	10 194,60	36 203,90
TOTAL	67 030		233 264,40		33 515,00		104 566,80	371 346,20

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la participation des communautés de communes dans les conditions prévues à l'article 13 des statuts du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne tels qu'indiqués ci-dessus, et pour l'année 2019.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-préfecture le 11/02/19 et publié, affiché ou notifié le 11/02/19

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 4 février 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

<u>Nombre de délégués titulaires présents</u> : 24	L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle du Conseil – Ancien Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.
<u>Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative</u> : 6	Etaients présents : <u>Délégués titulaires</u> : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, M. Frédéric BOUCHET, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, M. Philippe ROUTHIER, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Jean SIMONIN
<u>Nombre de personnes ayant pris part à la délibération</u> : 30	
<u>Date de la convocation</u> : 25 janvier 2019	<u>Délégués suppléants avec voix délibérative</u> : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Daniel PUTIN, M. Rémy GAY, Mme Martine CHEVALIER

Secrétaire de séance : M. Jacques GUITON

Délibération n°2019-018 : Renouvellement de la ligne de trésorerie

- *Vu la délibération n°2017-018 du 6 février 2017 concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit agricole ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 21 janvier 2019 ;*

M. le Président explique que le renouvellement de la ligne de trésorerie est nécessaire car le FEADeR 2014-2020, sollicité depuis le 1^{er} janvier 2016 pour les temps de travail des agents mobilisés sur le programme européen LEADER et le contrat de développement fluvestre de la Seille navigable, est encore compromis pour ce début d'année.

La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirage ») lorsqu'il le souhaite.

Les conditions proposées pour 2019 par le Crédit agricole sont les suivantes :

- Objet : dépenses de fonctionnement
- Montant : 150 000 Euros
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : moyenne mensuelle de l'Euribor 3 Mois (valeur actuelle au 09/01/19 : 0%) + 1,00%
- Taux plancher : 1,00%
- Commission de réservation : 150,00 Euros
- Type d'amortissement : capital IN FINE
- Périodicité des intérêts : intérêts payables à terme échu chaque trimestre civil

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** M. le Président à contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est un emprunt de 150 000 Euros ;
- **AUTORISE** M. le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie dans les conditions prévues par ledit contrat ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document nécessaire au renouvellement de la ligne de trésorerie.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le ..11/02/15
et publié, affiché ou notifié le..11/02/15*

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



**DECISION AVEC 29 VOTES « POUR » et 1
« CONTRE »**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 4 février 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 24

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle du Conseil – Ancien Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 6

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, M. Frédéric BOUCHET, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, M. Philippe ROUTHIER, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Jean SIMONIN

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 30

Date de la convocation : 25 janvier 2019

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Daniel PUTIN, M. Rémy GAY, Mme Martine CHEVALIER

Secrétaire de séance : M. Jacques GUITON

Délibération n°2019-019 : Validation du projet structurant du territoire de la Bresse bourguignonne pour l'appel à projet « Saône-et-Loire 2020 »

- *Vu l'appel à projets du dispositif "Saône-et-Loire 2020" pour l'année 2019 et notamment les modalités pour le soutien aux projets territoriaux structurants,*
- *Considérant la réunion de bureau du 21 janvier 2019 ;*

M. le Président informe que, comme en 2018, l'intervention du Département de Saône-et-Loire en faveur des projets portés par les territoires empruntera deux leviers en 2019 :

- Le soutien aux projets portés par les communes et intercommunalités.
- Le soutien à un projet structurant, par territoire de SCoT.

L'enveloppe prévisionnelle est de 7 millions d'euros dont 1,5 M€ au titre des projets structurants.

Un projet structurant doit être en rapport avec les enjeux et priorités définies dans les documents d'orientation, doit répondre aux besoins du bassin de vie et permettre de développer l'attractivité touristique de la Saône et Loire, développer l'offre sportive, de santé, de mobilité, de cadre de vie...

Un seul projet structurant par territoire de SCoT peut être soutenu par an. Ce doit être un projet abouti et mûre dont la réalisation peut être de portée pluriannuelle et qui peut être porté par toute collectivité.

L'approbation du choix du projet présenté pour le bassin de vie doit faire l'objet d'une délibération de l'établissement porteur du SCoT.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le choix du projet de construction d'une salle de sports porté par la communauté de communes Bresse Nord Intercom' pour l'année 2019.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 10/02/19
et publié, affiché ou notifié le 10/02/19*

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 4 février 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 25

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle du Conseil – Ancien Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 6

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, M. Frédéric BOUCHET, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Denis LAMARD, M. Pierre NICOLLE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, M. Philippe ROUTHIER, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Jean SIMONIN

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 31

Date de la convocation : 25 janvier 2019

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Daniel PUTIN, M. Rémy GAY, Mme Martine CHEVALIER

Secrétaire de séance : M. Jacques GUITON

Délibération n°2019-020 : Signature du Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)

- *Considérant la mise en place du futur contrat local de santé (CLS) sur le Pays de la Bresse bourguignonne,*
- *Considérant l'assemblée plénière du 26 avril 2018 qui a validé les axes de travail du futur CLS dont la psychiatrie et la santé mentale font partie,*
- *Considérant plusieurs réunions du groupe de travail « Psychiatrie et Santé Mentale courant 2018 qui ont abouti à la rédaction de 2 fiches actions dont une concernant « la création d'un conseil local de santé mentale » sur le territoire,*

Le groupe de travail « Psychiatrie et Santé Mentale » a travaillé à la rédaction de la convention constitutive du Conseil Local de Santé Mentale et a défini ses objectifs, voir annexe. Après relecture par l'ARS, elle est soumise aux différents signataires pour validation avant sa signature qui aura lieu en mars 2019 à l'occasion de la semaine d'information sur la santé mentale.

En effet, au niveau national tous les ans a lieu au mois de mars la semaine d'information sur la santé mentale (SISM). En 2019, la thématique est « La santé à l'ère du numérique ». Sur Louhans, une conférence débat « Les écrans pas tout le temps » sera organisé pour le grand public le 27 mars 2019.

Cette conférence sera l'occasion de procéder à la signature de la convention constitutive du CLSM par les différentes instances.

D'autres actions sont en cours de réflexion dans le cadre de la SISM2019 en lien avec les collèges sur le territoire.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le président à signer la convention constitutive du CLSM lors de la SISM2019.

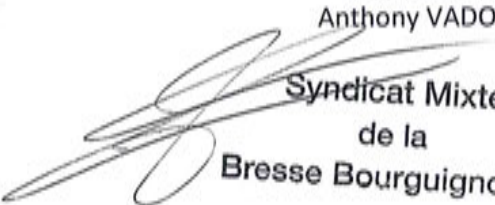
*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 11/02/19
et publié, affiché ou notifié le 11/02/19*

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT



**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

PROJET DE CONVENTION CADRE DU CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

I- Préambule

La santé mentale est « un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté » (Organisation Mondiale de la Santé).

La santé mentale comporte différentes dimensions :

- Les troubles mentaux ou troubles psychiatriques qui se réfèrent à des classifications diagnostiques internationales renvoyant à des critères et à des actions thérapeutiques ciblées et qui correspondent à des troubles de durée variable plus ou moins sévères,
- La détresse psychologique ou souffrance psychique qui est un état de mal-être qui n'est pas forcément révélateur d'une pathologie ou d'un trouble mental. Elle se caractérise par la présence de symptômes anxieux et dépressifs, peu intenses ou passagers, ne correspondant pas à des critères diagnostics ou qui peuvent être réactionnels à des situations éprouvantes et à des difficultés existentielles,
- La santé mentale positive qui correspond à un état de bien-être, un sentiment de bonheur et/ou de réalisation de soi. Elle fait référence soit à l'épanouissement personnel, soit à des caractéristiques de la personnalité (optimisme, estime de soi, capacité à faire face aux difficultés...). C'est un état positif, d'équilibre et d'harmonie entre les structures de l'individu et celles du milieu auquel il doit s'adapter.

Le domaine de la psychiatrie et de la santé mentale fait l'objet en France d'un intérêt grandissant.

La souffrance psychique apparaît, et apparaîtra de plus en plus, comme l'une des préoccupations sociales majeures de notre temps, bien au-delà du seul domaine sanitaire, et la santé comme un objet légitime de préoccupation des politiques locales. La prise en compte des problématiques de santé mentale dépasse donc largement le domaine de la psychiatrie elle-même. La santé mentale est à juste titre l'un des volets majeurs de la politique territoriale de santé.

Au niveau local, les professionnels expriment l'absence d'organisation en réseau autour de la psychiatrie et de la santé mentale cependant il existe des partenariats forts et ancrés depuis de nombreuses années entre les différentes structures : CMP, EMPP, ESAT, SAMSAH/SAVS, infirmiers et médecins libéraux, travailleurs sociaux etc. Sur le territoire, il existe par exemple des permanences de l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) et du KAIRN dans les locaux d'associations comme Le Pont. Les professionnels estiment qu'ils ont une assez bonne connaissance des uns et des autres bien que cela ne soit pas forcément formalisé. En revanche, les élus expriment à quel point tout ceci peut être flou pour eux et à quel point ils peuvent être démunis ne sachant pas forcément vers qui se tourner en cas de besoin.

De par le caractère contractuel et partenarial des Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) et conformément à la stratégie territoriale de l'ARS, le CLSM du Pays de la Bresse bourguignonne s'inscrit dans le cadre du contrat local de santé de du Pays de la Bresse bourguignonne en cours de construction dont il constitue un élément structurant du parcours psychiatrie-santé mentale.

Au niveau national, la mise en place des CLSM s'inscrit dans un cadre législatif incitatif. Elle est soutenue au niveau européen, national et local par différentes recommandations et instructions, notamment :

- La stratégie européenne de la santé mentale OMS Europe (conférence Helsinki, 2005) qui a mis en avant l'importance des décloisonnements, le partenariat multisectoriel et la coordination locale des services et des stratégies politiques,
- L'Union Européenne qui référence les CLSM depuis 2010 comme un des outils techniques permettant de formaliser au niveau local les recommandations formulées par l'OMS,
- Le Plan Psychiatrie et Santé Mentale 2011-2015, paru en février 2012, qui fait référence aux CLSM à plusieurs reprises et affirme leurs objectifs stratégiques,
- La Cour des comptes qui recommande, dans un rapport publié en décembre 2011, de « généraliser les CLSM, regroupant sur un territoire l'ensemble des acteurs de la psychiatrie, les généralistes et leurs partenaires notamment les collectivités territoriales »,
- La loi de modernisation de notre système de santé qui, en 2016, reconnaît les CLSM comme outils opérationnels de démocratie participative,
- L'instruction du 30 septembre 2016 relative à la consolidation et à la généralisation des CLSM en particulier dans le cadre des contrats de ville.

II- Définition du conseil local de santé mentale

Le CLSM est une plateforme de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire, la psychiatrie, les professionnels de santé, les acteurs sociaux, les usagers et les aidants. Il a pour objectif de définir des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale de la population.

III- Aire géographique et champ d'intervention

Le CLSM doit correspondre à un territoire de proximité pertinent pour les acteurs locaux et ceux du secteur de psychiatrie. Ainsi, il apparaît opportun d'envisager un CLSM unique sur le Pays de la Bresse bourguignonne. Ce territoire comprend 88 communes pour environ 67 000 habitants.

De plus, le CLSM s'appuiera sur l'organisation territoriale locale articulant le pôle de santé mentale de Louhans avec le CHS de Sevrey.

IV- Statut, objectifs et missions du conseil local de santé mentale

Le statut

Le CLSM est une instance de concertation et de coordination entre le SMBb et les acteurs et/ou les professionnels concernés par le champ de la psychiatrie et de la santé mentale. Il est installé par la collectivité territoriale et présidé par le président de la SMBb. Il ne s'agit pas d'un lieu décisionnel mais d'un lieu d'échange pertinent au niveau du pays. Il est avant tout une instance consultative à disposition de la collectivité, lui fournissant avis, suggestions et conseils.

Les objectifs

Le CLSM se donne pour objectifs:

- 1- Favoriser une meilleure connaissance des partenaires pour favoriser une meilleure articulation des uns et des autres

Actions évoquées :

- Création d'un annuaire en ligne (qui pourrait être hébergé par le site du Pays de la Bresse bourguignonne) en s'inspirant de l'annuaire créé par Le Pont et du Répertoire opérationnel régional
- Possibilité de stage croisé comme dans le Charollais Brionnais ou le Grand Chalon afin de permettre à chacun de connaître les missions exactes de l'autre et de se rendre compte des limites de chacun ce qui éviterait les fausses représentations.

2- Favoriser un meilleur accès aux soins

Actions évoquées :

- Formalisation des liens entre la psychiatrie et la médecine libérale
- Réflexion sur les manières de lever les freins à la mobilité et à l'isolement (question d'un Groupement d'Entraide Mutuel GEM louhannais)

3- Proposer une offre de prévention et de promotion de la santé mentale

Actions évoquées :

- Organisation de la Semaine d'Information en Santé Mentale (SISM2019)
- Travail sur la déstigmatisation de la pathologie mentale

V- Composition, principes éthiques et fonctionnement du conseil local de santé mentale

Composition

Le CLSM du Pays de la Bresse bourguignonne rassemble de manière large l'ensemble des acteurs concernés par les problématiques de santé mentale sur le territoire précité :

- Elus locaux
- Structures et professionnels des champs sanitaire ambulatoire (privée et publique), médico-social et social
- Usagers, associations d'usagers et de familles
- Education nationale, enseignement supérieur
- Justice, forces de l'ordre, sapeurs-pompiers...
- Bailleurs sociaux et privés
- Services d'aide et d'accompagnement à domicile
- Structures et services d'insertion et d'emploi
- Structures culturelles (centre culturel et sociaux), sportives et de loisirs

Principes éthiques

La participation au CLSM implique le respect des principes éthiques suivants :

- Principe d'intérêt général, au bénéfice final de la population,
- Principe d'ouverture et d'accessibilité à toute personne concernée par des problématiques en lien avec la santé mentale et souhaitant participer au CLSM,
- Respect de tous les participants dans leur diversité, leur champ spécifique de compétences et de contraintes,
- Respect de la discrétion professionnelle, du secret professionnel et des principes éthiques et déontologiques propres à chaque profession, la confidentialité étant de règle.

Fonctionnement - les instances

L'assemblée plénière

L'assemblée plénière est un lieu de discussion et de concertation regroupant tous les acteurs concernés. Elle se réunit au moins une fois par an.

Elle est placée sous la présidence du président du SMBb.

Les réunions plénières sont publiques.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est co-animé par le président de la SMBb ou son représentant et le directeur du centre hospitalier spécialisé (CHS) de Sevrey ou ses représentants (chefs de pôles psychiatrie adulte et infanto-juvénile). Il se réunit au moins deux fois par an.

Il définit les objectifs et le plan d'action du CLSM, arrête les priorités (en tenant compte des orientations de l'assemblée plénière et des données d'observation complémentaires) et propose la création de groupes de travail.

Composition du comité de pilotage

- Le président du SMBb ou son représentant
- Elus référents santé, 2 représentants
- Le directeur du CHS de Sevrey ou son représentant
- Le chef du Pôle C (Prévention et soins ambulatoires) du CHS de Sevrey ou son représentant
- Le directeur de la PTA NORD 71 ou son représentant
- La déléguée départementale de Saône-et-Loire de l'ARS ou son représentant
- La directrice du Territoire d'action sociale du conseil départemental de Saône-et-Loire ou son représentant
- Le directeur d'ESPACES Le Clos Mouron ou son représentant
- Le directeur du Foyer le Mirandis ou son représentant
- La responsable de l'antenne locale de l'Association Le Pont ou son représentant
- La directrice de l'Ireps BFC ou son représentant
- Le président de l'UNAFAM ou son représentant
- Le président de l'UDAF 71 ou son représentant
- Le directeur Académique des Services de l'Education Nationale ou son représentant
- Le directeur du KAIRN71 ou son représentant

Le comité de pilotage pourra inviter ponctuellement des personnes à participer à certaines réunions en fonction des thématiques abordées.

Les groupes de travail/commissions thématiques

Les groupes de travail/commissions thématiques se réunissent régulièrement pour travailler sur des thématiques spécifiques. Leur mission, limitée dans le temps, est fixée par le comité de pilotage.

Les travaux de chaque groupe sont présentés annuellement en assemblée plénière après validation par le comité de pilotage.

Un animateur par groupe de travail est nommé par le comité de pilotage pour la durée de la mission confiée au groupe.

Le secrétariat des groupes de travail sera assuré alternativement par un membre du groupe.

Fonctionnement - la coordination du conseil local de santé mentale

L'animatrice du contrat local de santé, chargée de mission santé au sein du SMBb sera en charge de la coordination du CLSM incluant la mise en place, le fonctionnement, le suivi et l'évaluation du CLSM et de ses commissions.

Ses missions consistent notamment à :

- Préparer et assister le président pour les réunions de l'assemblée plénière du CLSM, en lien avec le comité de pilotage, et assurer leur suivi : convocations, rédaction et diffusion des comptes-rendus,
- Préparer et assister les co-animateurs pour les réunions du comité de pilotage et assurer leur suivi : convocations, rédaction et diffusion des comptes-rendus,
- Préparer les groupes de travail/commissions thématiques du CLSM, en lien avec les animateurs nommés, et s'assurer de la mise en œuvre des actions,
- Mobiliser les financements nécessaires au CLSM,
- Etablir les éléments de traçabilité et d'évaluation de l'action du CLSM,
- Réaliser un bilan d'activités annuel.

Fonctionnement - articulation avec le contrat local de santé du Pays de la Bresse bourguignonne

Une fois par an, le comité de pilotage rend compte de l'activité annuelle du CLSM à l'assemblée plénière du contrat local de santé.

VI- Evaluation du conseil local de santé mentale

Une évaluation annuelle du CLSM sera réalisée par la coordonnatrice du CLSM, en lien avec le comité de pilotage.

Dans un souci de faire évoluer le CLSM afin que ses instances et les actions qu'il porte soit toujours en adéquation avec les besoins des professionnels et de la population du territoire, cette évaluation comprendra :

- Une évaluation transversale du fonctionnement du CLSM et de ses instances
- Un bilan quantitatif et qualitatif des actions mises en place. Cela nécessitera dans certains cas de réaliser une « photographie de l'existant » à l'instant T et à la fin du CLSM.

Cette évaluation sera mise à disposition des membres du CLSM et de la population.

VII- Durée et modification de la convention constitutive du conseil local de santé mentale

Durée et résiliation

La présente convention constitutive du CLSM est conclue pour la durée du Contrat Local de Santé. Elle pourra être résiliée après un vote à l'unanimité des membres du comité de pilotage.

Modification

La présente convention constitutive peut être modifiée sur proposition du comité de pilotage, après un vote à la majorité de ses membres.

VIII- Signataires

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 4 février 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

<u>Nombre de délégués titulaires présents</u> : 24	L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle du Conseil – Ancien Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.
<u>Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative</u> : 6	Etaients présents : <u>Délégués titulaires</u> : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, M. Frédéric BOUCHET, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Denis LAMARD, M. Pierre NICOLLE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Jean SIMONIN
<u>Nombre de personnes ayant pris part à la délibération</u> : 29	
<u>Date de la convocation</u> : 25 janvier 2019	<u>Délégués suppléants avec voix délibérative</u> : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Daniel PUTIN, M. Rémy GAY, Mme Martine CHEVALIER

Secrétaire de séance : M. Jacques GUITON

Délibération n°2019-021 : Projet de Parc Naturel Régional en Bresse bourguignonne

- *Considérant la réunion d'information avec le parc naturel Régional du Haut-Jura du 17 décembre 2018 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 21 janvier 2019 qui propose un vote à bulletin secret ;*

M. le Président explique, qu'au cours de l'été 2018, Madame la Députée, Cécile UNTERMAIER, a souhaité que le territoire se lance dans un Projet de Parc Naturel Régional (PNR) en Bresse bourguignonne.

Une conférence de presse s'est déroulée en septembre et une réunion d'information a eu lieu le 17 décembre 2018 en présence du PNR du Haut-Jura, des élus du territoire et des associations syndicales concernées (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs...).

Un Parc Naturel Régional est un territoire qui peut se prévaloir d'un patrimoine naturel et culturel ainsi que de paysages qui présentent un intérêt particulier. Il y a 53 parcs naturels régionaux en France dont 2 (bientôt 3) en Bourgogne-Franche-Comté.

Un PNR a pour vocation de **protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain** de son territoire en mettant en œuvre une **politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement**.

L'action du PNR relève prioritairement de l'information, de l'animation et de la sensibilisation à la richesse patrimoniale de son territoire des personnes y vivant, y travaillant, s'y implantant ou y passant, dans l'objectif de modifier leurs comportements pour protéger ces richesses.

Le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, porteur du SCoT et de l'Office de Tourisme de Pays, est la structure pressentie pour porter l'étude d'opportunité et de faisabilité, s'il y a lieu. Cette étude consisterait notamment à :

- Tester les motivations locales et aboutir à une première définition du périmètre en lien avec le Jura et l'Ain.
- Réaliser un diagnostic social, économique et patrimonial sur la base du diagnostic et de l'état initial de l'environnement du SCoT de la Bresse bourguignonne.

Au niveau du patrimoine et des spécificités, il s'agit du patrimoine naturel (espèces, habitats, milieux, sites d'intérêt naturel), de patrimoine paysager (grands sites et ensembles paysagers), de patrimoine humain (ensemble des forces vives et des savoir-faire disponibles), de patrimoine bâti (religieux, vernaculaire, ...), de patrimoine culturel (traditions, fêtes, parlers locaux, ...).

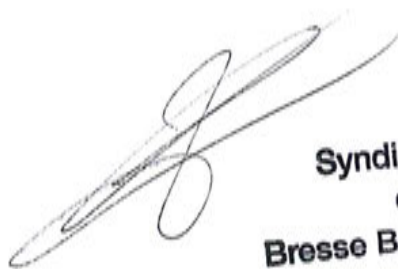
- Définir si le territoire est en mesure de répondre aux critères de classement d'un PNR.
- Le cas échéant, proposer les modalités d'organisation politique et technique ainsi que les modes de concertation et d'animation

Cette étude pourrait être subventionnée en partie par la Région sur la base d'un dossier détaillé et d'une délibération motivée.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VOTE CONTRE, à bulletin secret**, la conduite par le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne d'une étude de faisabilité et d'opportunité de création d'un Parc Naturel Régional en Bresse.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 11/02/19
et publié, affiché ou notifié le 11/02/19*



**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

**DECISION ADOPTEE A 13 « CONTRE », 12 « POUR »
et 4 « BLANC » et 1 « ABSTENTION »**
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT



**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 4 février 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

<u>Nombre de délégués titulaires présents</u> : 24	L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle du Conseil – Ancien Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.
<u>Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative</u> : 6	Etaients présents : <u>Délégués titulaires</u> : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, M. Frédéric BOUCHET, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Denis LAMARD, M. Pierre NICOLLE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Jean SIMONIN
<u>Nombre de personnes ayant pris part à la délibération</u> : 30	
<u>Date de la convocation</u> : 25 janvier 2019	<u>Délégués suppléants avec voix délibérative</u> : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Daniel PUTIN, M. Rémy GAY, Mme Martine CHEVALIER

Secrétaire de séance : M. Jacques GUITON

Délibération n°2019-022 : Financement du logement social en Bresse bourguignonne

- *Considérant la réunion de bureau du 21 janvier 2019 ;*

M. Le Président indique que, depuis plusieurs années, les maires des communes bressanes constatent une diminution des projets de logements sociaux dans leur village. Ils expriment la difficulté de mobiliser les constructeurs de logements sociaux, organismes HLM et bailleurs sociaux, même sur des petits projets de centre-bourg, dans les communes de Bresse.

Pour exemple : en 2017, aucun des 12 projets de logements suivants n'a été retenu, PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion) confondus : 8 logements à BANTANGES, 10 logements à FLACEY-en-BRESSE, 15 logements à BRANGES, 21 logements à La CHAPELLE-NAUDE, 14 logements à la CHAPELLE-THECLE, 6 logements à MENETREUIL, 18 logements à ROMENAY, 11 logements à SAILLENARD, 3 logements à SAINTE-CROIX, 11 logements à SAVIGNY-en-REVERMONT, 25 logements à SORNAY.

Concernant les PLS (Prêt Locatif Social), un projet de 24 logements à SAILLENARD n'a pas non plus été retenu par les services de l'Etat.

Selon le SCoT de la Bresse bourguignonne, approuvé le 26 juin 2017, BRANGES fait partie de la centralité bressane (avec LOUHANS et SORNAY), et à ce titre se positionne en tant que pôle-relais entre Chalon-sur-Saône et Lons-le-Saunier. ROMENAY est un pôle de proximité qui rayonne sur les communes aux alentours. A ce titre, ces communes doivent renforcer le poids de leur population selon le SCoT.

Le SCoT a également pointé le manque de petits logements, adaptés aux seniors, sur l'ensemble du territoire et notamment dans les communes les plus rurales. A également été pointé le peu de logements locatifs, qui peut être un frein à l'installation de jeunes et à leur mobilité sur le territoire.

La majorité des projets de logements cités ci-dessus répondent en partie à ce déficit constaté sur notre territoire.

L'emprunt constitue le mode de financement principal des investissements locatifs sociaux. La charge financière doit être couverte, avec les autres charges d'exploitation, par les loyers qui représentent la ressource essentielle de la gestion locative. La capacité des constructeurs de logements sociaux, organismes HLM et bailleurs sociaux à proposer des loyers bas pour des logements de qualité repose sur l'utilisation de sources de financement qui limitent le coût de l'emprunt.

Le prix de revient des logements sociaux a tendance à augmenter plus vite que l'inflation et les loyers, sous l'effet de la progression des coûts de construction, de l'évolution des normes et de la recherche de meilleures localisations, sans que les aides publiques suivent cette évolution. D'où la difficulté des organismes de soutenir de nouvelles opérations.

En conséquence, il est souhaité que le nombre de logements sociaux subventionnés soit revu à la hausse et que les subventions soient également fléchées sur les communes rurales.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** ce vœu et dire qu'il sera transmis au Préfet de Saône-et-Loire et au Ministre en charge du Logement.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 11/02/19
et publié, affiché ou notifié le 11/02/19*

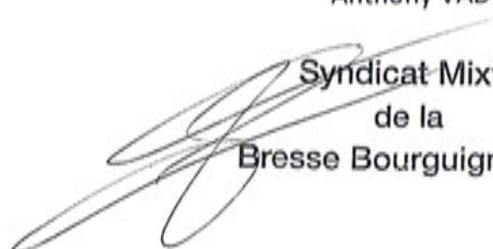
**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 4 février 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 23

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle du Conseil – Ancien Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 5

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Denis LAMARD, M. Pierre NICOLLE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Jean SIMONIN

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 28

Date de la convocation :
25 janvier 2019

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Daniel PUTIN, M. Rémy GAY

Secrétaire de séance : M. Jacques GUITON

Délibération n°2019-023 : Lieu des prochains comités syndicaux

- Vu la délibération n° 2018-036 désignant la salle du Conseil – Ancien Hôtel de Ville de Louhans comme lieu des Comités syndicaux jusqu'à la fin des travaux de Pôle Emploi;
- Considérant la réunion de bureau du 21 janvier 2019 ;

M. Le Président indique que les travaux dans les locaux de Pôle Emploi sont en passe d'être terminés. Les salles de réunions au 2^e étage de la MIFE sont de nouveau disponibles pour la tenue des comités syndicaux. Il remercie la commune de LOUHANS d'avoir pu prêter la salle du Conseil pendant cette période.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la tenue des prochains comités syndicaux au 2^{ème} étage de la MIFE 4 promenade des cordeliers à LOUHANS.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 11/02/19
et publié, affiché ou notifié le 11/02/19 .

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

